AMICALE
DES ANCIENS
PARLEMENTAIRES
DU QUÉBEC

BULLETIN de l'Amicale

Volume 10, Numéro 1, Québec, Printemps 2009

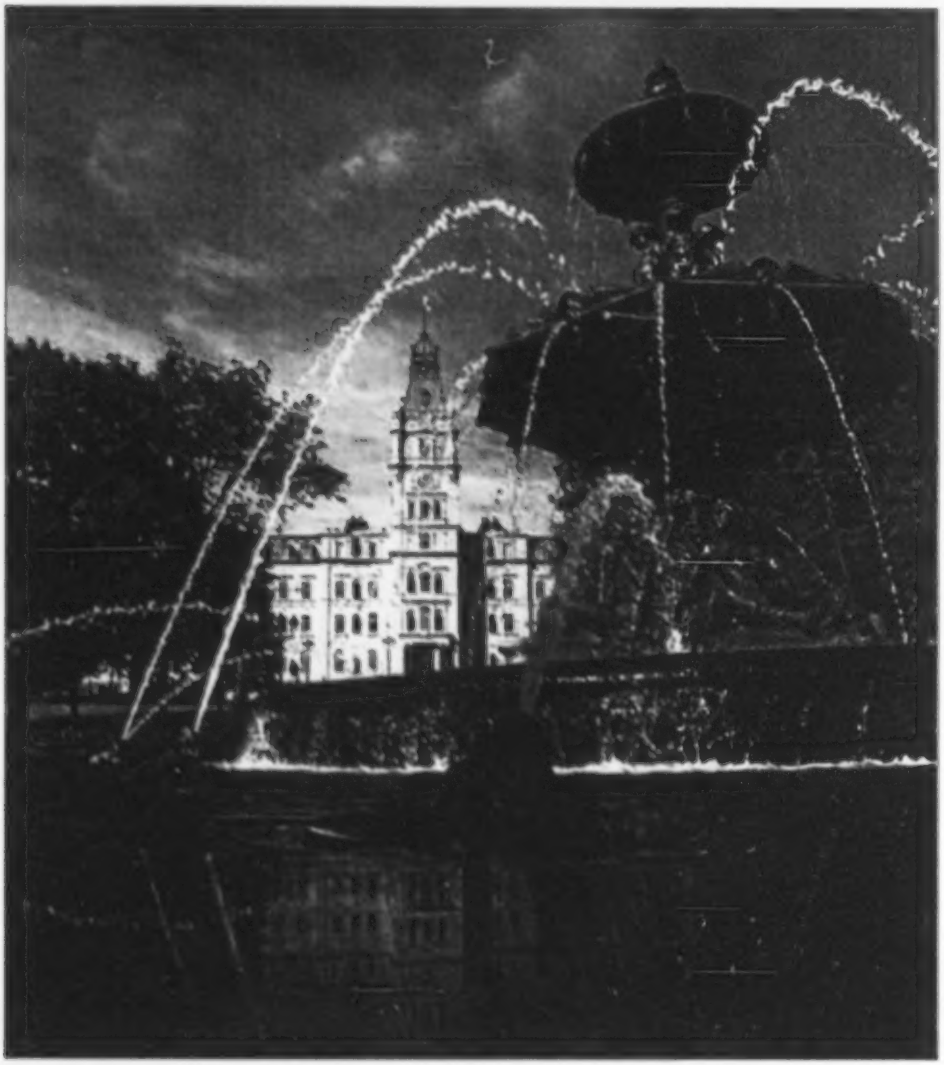

Les députés patriotes de la Côte-du-Sud

La communauté juive du Québec

La parole en tribune libre

Table des matières

3 Message du président

5 Éditorial

4 **Des nouvelles de votre Amicale**

4 Un guichet unique pour les archives des anciens parlementaires

6 L'observation électorale

7 Les parlementaires sur «Les sentiers de l'Estrie»

9 **La vie littéraire et culturelle**

9 Un livre est une étrange chose... *mystérieuse comme un coffre aux trésors*

11 **Un peu d'histoire**

11 Victoire des juifs grâce aux patriotes

18 Les députés patriotes de la Côte-du-Sud

24 Arthur Leclerc, député de Charlevoix... mon père

29 **La vie littéraire et culturelle**

29 Un très beau livre !

30 Pour saluer une grande écrivaine

31 André Langevin, un solitaire engagé !

32 Un ouvrage colossal sur l'Histoire de Québec et de sa région vient de paraître

34 Fonds commémoratif Camille-Laurin

36 **Société du patrimoine politique du Québec**

36 Nouvelles de la société du patrimoine politique (SPPQ)

35 **Tribune libre**

37 En l'absence de Champlain

39 Jeux de guerre

41 Ils ont perdu la carte !

46 Une charte des responsabilités, pourquoi ?

48 **Anciens parlementaires en action**

51 **Souvenons-nous de**

51 Pour saluer Thérèse Lavoie-Roux

53 Au revoir, Hubert Desbiens

54 **À travers les souvenirs**

54 Un cas de comté vite réglé

54 On ne voit pas le temps passer

55 Secrets politiques

42 **La vie d'hier en photos**

58 **L'Amicale a 15 ans, vive l'Amicale !**

En couverture :

Cette superbe photo a été prise par M. Christian Chevalier, photographe de l'Assemblée nationale du Québec. Elle s'intitule *Reflet de société*.

À votre agenda . . . les 13 et 14 mai 2009!

André Harvey

En effet, le 13 mai 2009 l'Amicale des Anciens Parlementaires du Québec soulignera le 15e anniversaire de sa fondation et tiendra le lendemain, 14 mai, son assemblée générale annuelle, la 15e de son histoire.

Deux jours à Québec

Un programme soigneusement préparé par Carole Théberge, ex-députée de Lévis, vous attend pour ces deux jours d'activités auxquels les conjoints et conjointes sont cordialement invités. Le 13 mai, nous rendrons hommage à messieurs Jean-Pierre Saintonge et Michel Bissonnet, deux anciens présidents de l'Assemblée nationale qui ont été les «parrains» de la Loi sur l'Amicale des Anciens Parlementaires du Québec, créée par la loi 391, en 1993.

En toute fin d'après-midi, lors d'un dîner réunissant les anciens parlementaires et leurs conjoints ou conjointes, nous procéderons à la remise des Prix de l'Amicale soit le prix René-Chaloult et le prix Jean-Noël Lavoie.

Notre mission

Nous continuons nos démarches en vue d'obtenir des législateurs la reconnaissance des acquis pour les députés qui se voient dans l'obligation de quitter la politique active à la suite d'élections générales. Une partie seulement de « notre programme d'aide » a été réalisée en 2007-2008. C'est pourquoi il nous faut poursuivre nos négociations auprès des partis formant le Gouvernement et l'actuelle législature afin d'assurer la réalisation d'une loi prenant en considération l'expérience et les qualifications des députés sortant.

Notre but est celui d'aider les anciens membres de l'Assemblée nationale à réorienter leur carrière dans la fonction publique lorsqu'ils encaissent une défaite électorale, tout comme on le permet pour des employés «politiques» des ministères après des élections générales.

L'assemblée souveraine

Deux suggestions intéressantes, dont les origines remontent à la dernière assemblée générale, ont fait l'objet de démarches soutenues par votre exécutif au cours du dernier mandat. MM Serge Marcil et Jean-Paul Champagne sont les deux «porteurs des dossiers» suivants : d'une part, soumettre la candidature de monsieur Paul Gérin-Lajoie à l'obtention du prix Nobel de la paix; par ailleurs, faire connaître à des instances gouvernementales et agences compétentes l'intérêt des ex-parlementaires à être appelés à se joindre à des délégations d'observateurs du déroulement des élections dans les pays qui en font la demande.

Dans ces deux cas, c'est le Comité permanent sur le parlementarisme et la démocratie qui a reçu le mandat de faire progresser ces dossiers dans le sens de la volonté de nos membres. Des développements sont attendus...

Pour ma part, j'entends continuer à travailler activement, avec mes collègues du Conseil d'administration, afin de faire évoluer tous les dossiers de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec.

On se voit donc les 13 et 14 mai prochain. Bienvenue à tous et plus particulièrement aux nouveaux membres qui viennent enrichir nos rangs.

Cordialement vôtre,

André Harvey président
Député de Chauveau 1970 1973
et député de Charlebourg 1973 1976

Des nouvelles de votre amicale

Un guichet unique pour les archives des anciens parlementaires

Michel Leduc

Le Comité des archives et des objets de mémoire a tenu sa première réunion de l'année 2009 le 13 mars dernier. Cette réunion faisait suite à celle du 23 octobre 2008, au cours de laquelle a été déposé le rapport sur les réponses à la lettre envoyée à tous les anciens parlementaires (environ 400) concernant le dépôt de leurs archives.

Ce rapport mentionne que plus de 70 anciens parlementaires avaient retourné le formulaire joint à la lettre. Nous avons appris que, de ce nombre, 40 avaient déposé leurs archives, plusieurs voulaient le faire et qu'une vingtaine souhaitaient que l'on communique avec eux, ce qui a été fait dans la plupart des cas. Les questions posées par les anciens parlementaires concernaient surtout le lieu où déposer leurs archives, la façon de procéder et l'aide nécessaire pour arriver à les présenter convenablement.

Rappelons qu'il existe deux institutions qui veillent aux archives des anciens parlementaires, soit l'Assemblée nationale du Québec et Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Toutes deux ont mis sur pied un comité de coordination qui détermine le lieu de conservation de ces archives, après consultation des anciens parlementaires.

Pour obtenir une information sur le dépôt des archives, un guichet unique existe pour toutes les questions. Il suffit de téléphoner à un représentant du Comité de coordination à la Division des archives de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec au 418 643-5030.

Michel Leduc
Député de Fabre de 1981 à 1985,
président du Comité des archives et des objets de mémoire

De gauche à droite: Serge Gravel, président de la Société d'Histoire et de généalogie de l'Île Jésus, les ex-députés Michel Leduc, Jean-Paul Champagne et Jean-Guy Rodrigue, et à l'extrême droite, Jean-Jacques Lapierre, conseiller municipal de Ville de Laval.

Éditorial

De vieux fusils encore blessants?

André Gaulin

Il est des choses qui appartiennent totalement au passé. Elles ne dérangent guère. En France, par exemple, on aura à peine un souvenir ému pour la bataille d'Azincourt qui désarçonna la noblesse française, le 25 octobre 1415. Et que dire de la bataille de Crécy, à l'autre bout de la Guerre de Cent ans, le 26 août 1346? Pourtant, quand en 1789, on rappelle en France le 200e de la Révolution française, ce n'est pas la même «mer de tranquillité» historique! Dès 1986, l'historien Max Gallo y va d'un livre, *Lettre ouverte à Robespierre sur les nouveaux Muscadins*, où il reconnaît qu'on peut toujours chanter la liberté et la fraternité quand l'égalité n'est toujours pas acquise socialement. Comme quoi, la guillotine saigne encore! Ainsi en est-il ici, et plus fortement, quand on a voulu célébrer le 250e anniversaire d'une bataille qui fait écran dans la mémoire collective, autant chez de nombreux partisans du Québec comme pays que du Québec comme province du Canada. Mais pourquoi donc? Après tout, comme disent certains marchands, on aurait pu remplir les hôtels!

Denis de Belleval nous donne un intéressant point de vue dans ce numéro. L'année 1759 est loin, comme Crécy ou Azincourt pour la France, d'être une petite bataille fermée pour le Québec et le Canada. Qu'on le veuille ou non, le 13 septembre marque la fin de la Nouvelle-France et de l'aventure des Bourbons sur les bords du Saint-Laurent. Ce jour sonne aussi l'arrivée d'une autre allégeance, protestante et anglaise, en soi conflictuelle. Il y a mariage forcé. Comme dans le folklore où le père les a mariés, la fleur de lys va-t-elle, au bout de la longue nuit, coucher avec la rose? C'est là toute l'histoire québécoise, par monts et par vaux!

Mais réjouissons-nous qu'on ait finalement convenu que la commémoration de 1759 n'était pas l'idée du siècle. Soyons même gentils, ne prêtons pas d'arrière-pensée à ceux qui ont cru naïvement que les fusils d'hier ne pouvaient plus blesser. Après tout, si la Nouvelle-France est morte, hier, c'est le petit imposé par les armes, le Dominion of Canada, qui en est issu, celui-là même qui voulait nous le rappeler. Quelle indélicatesse! Et surtout quelle imprudence!

C'était oublier que si la Nouvelle-France avait vécu, celle qu'on a tellement voulu occulter pendant le 400e, comme nous le rappelle dans ce *Bulletin* Jean-Noël Tremblay, remplacée dorénavant par un deuxième Canada qui arrivait 150 après l'autre, le premier Canada né de Champlain, lui, accouchait alors du Québec sur les champs de bataille. Ce Québec-là ne mourrait pas, fait de citoyens qui poursuivaient différemment l'Histoire, ce que traduit très bien d'ailleurs, et légitimement, l'actuelle composition de l'Assemblée nationale. Les Québécois d'aujourd'hui, dans un camp ou dans l'autre, n'ont pas apprécié, fortement ou discrètement, qu'on veuille jouer avec une guerre où les fusils sont encore chauds!

André Gaulin
Député de Taschereau de 1994 à 1998

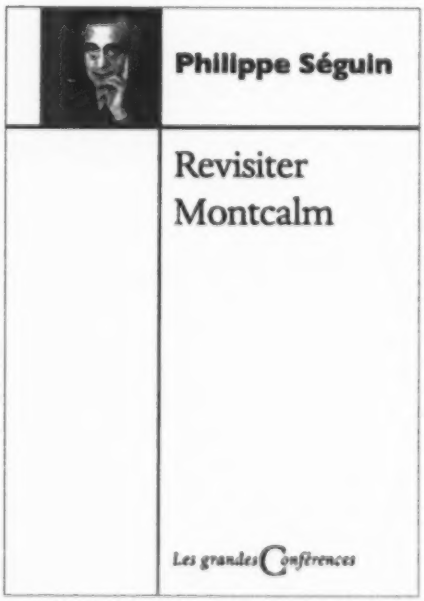

L'observation électorale

À l'assemblée générale de l'Amicale en mai 2008, des délégués ont exprimé le désir de voir l'Amicale s'intéresser à l'observation et à la formation électorale dans des pays qui en font la demande. À cet effet, le conseil d'administration de l'Amicale a demandé au Comité du parlementarisme et de la démocratie d'étudier la pertinence d'impliquer l'Amicale dans les missions d'observation électorale. Un comité spécial a donc été formé pour étudier le dossier. Ont fait partie du comité, MM. Roger Bertrand, Yvan Bordeleau, Michel Leduc, Serge Marcil et Jean-Paul Champagne, qui en est le président.

D'entrée de jeu, il faut rappeler que, selon la charte de l'Amicale, « l'objectif principal de l'Amicale est de mettre les connaissances et l'expérience des anciens députés au service de la démocratie parlementaire tant au Québec qu'à l'extérieur du Québec. » L'Amicale se sent donc légitimée et encouragée d'entreprendre cette démarche.

Tous les membres du comité ont eu des expériences parlementaires à l'échelle internationale, étant tous d'anciens membres de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) et de l'Association des parlementaires du Commonwealth (APC). De plus, ils ont participé à certaines missions d'observation, de formation électorale et à des séminaires parlementaires. Pour sa part, le président du comité a suivi une session de formation en observation électorale, par l'intermédiaire du groupe CANADEM.

Il est bien entendu que, d'aucune façon, les anciens parlementaires ne veulent se substituer aux parlementaires actuels de l'Assemblée nationale, mais ils veulent travailler en collaboration et en complémentarité avec eux. Nous considérons que certaines missions peuvent entrer en conflit avec le calendrier parlementaire, puisque les missions d'observation exigent souvent une absence prolongée. Nos services seraient donc pertinents à ces occasions.

Il était donc nécessaire, en premier lieu, que l'Amicale rencontre le président de l'Assemblée nationale en vue de lui faire connaître son intérêt à vouloir travailler en collaboration avec les membres de l'Assemblée nationale.

Jean-Paul Champagne

Cette dernière recommandation faite par le comité a été adressée au conseil d'administration de l'Amicale, qui l'a d'ailleurs entérinée à sa séance du 10 décembre dernier.

C'est ainsi que le président de l'Amicale, M. André Harvey, accompagné de M. Jean-Paul Champagne et de notre secrétaire exécutive M^me^ Marie Tanguay, a rencontré le nouveau président de l'Assemblée nationale, M. Yvon Vallières, et le secrétaire général, M. François Côté, le 18 mars dernier.

Le projet de l'Amicale y a reçu un accueil favorable, assorti de l'assurance d'une aide concrète de l'Assemblée nationale dans l'élaboration des services à offrir aux organismes et aux pays qui en feront la demande. C'est à suivre, et il en sera question à l'assemblée générale de mai 2009.

Jean-Paul Champagne
Député de Mille Îles de 1981 à 1985
Président du comité Parlementarisme et démocratie

Les parlementaires sur « Les Sentiers de l'Estrie »

Montréal, mars 2009 — La Fondation des parlementaires québécois — *Cultures à partager* tiendra sa 4e édition de la Randonnée des parlementaires les 27, 28 et 29 août prochain sur « Les Sentiers de l'Estrie ». **Amateurs de plein air, inscrivez-vous dès maintenant!**

Audrey Larouche

Depuis quatre ans, la Randonnée des parlementaires réunit une vingtaine de parlementaires et anciens parlementaires, toutes allégeances politiques confondues, qui se rassemblent pour gravir les plus hauts sommets de notre territoire. En plus de faire connaître les magnifiques régions touristiques du Québec et de venir en aide à la Fondation, cette activité illustre bien le goût de dépassement des hommes et femmes politiques québécois.

Les Sentiers de l'Estrie inc. est un organisme sans but lucratif dont la principale mission est de promouvoir la marche en aménageant et entretenant des sentiers pédestres pour la randonnée en montagne. Les Sentiers de l'Estrie inc. offre plus de 200 kilomètres de sentiers, couvrant une partie importante des Cantons de l'Est. Pour de plus amples informations sur l'organisme, rendez-vous au **www.lessentiersdelestrie.qc.ca**.

C'est donc les jeudi 27, vendredi 28 et samedi 29 août prochain que se tiendra la 4e édition de la Randonnée des parlementaires. Les participants se retrouveront le jeudi pour un souper d'accueil. De l'animation est prévue en soirée; les organisateurs présenteront le plus vieux sentier de longue randonnée au Québec. Les participants, accompagnés d'un guide, marcheront un total d'environ 20 kilomètres au cours de la fin de semaine, explorant le Sentier des Crêtes et le Sentier du Ruisseau des Chênes.

La Randonnée des parlementaires est une activité bénéfice qui permet à la Fondation de recueillir des fonds pour la collecte, le tri et la redistribution de livres, d'ouvrages de référence et de périodiques ainsi

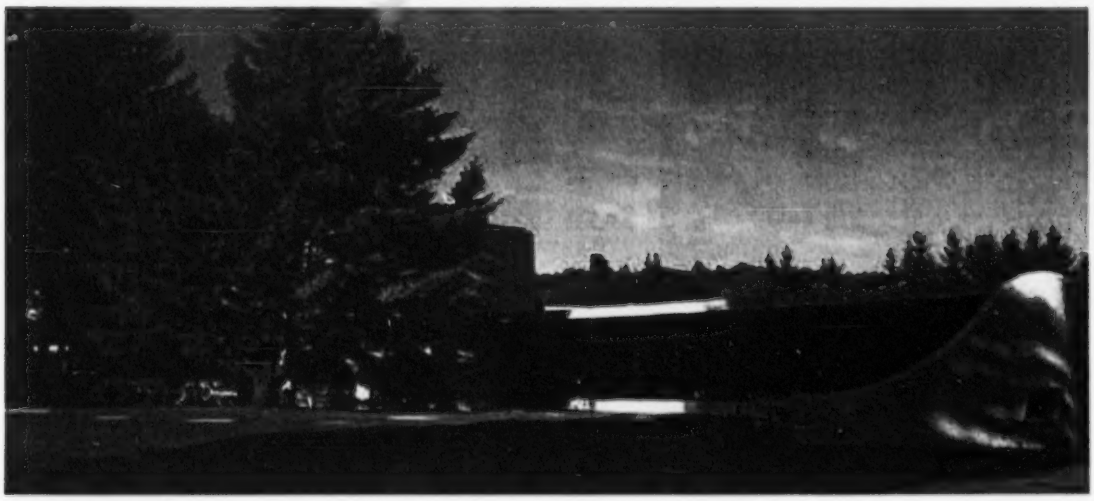

Les Sentiers de l'Estrie

que pour développer ses projets, en assurer le suivi dans le milieu communautaire québécois et dans les pays en développement de la Francophonie.

La Fondation des parlementaires québécois *Cultures à partager*

Depuis 1998, la Fondation contribue au développement de la connaissance ainsi qu'à l'avancement de la démocratie par le livre et la lecture. Elle soutient l'éducation en vue d'un développement durable et collabore à la construction d'un savoir et d'une conscience auxquels a droit tout être humain. Elle s'est donnée comme mission de promouvoir l'éducation par l'apprentissage de la lecture, de contribuer au partage des cultures au Québec et à l'étranger, de sensibiliser les Québécois à la coopération internationale et de protéger l'environnement par la réutilisation et le recyclage de livres et périodiques.

Parlementaires et anciens parlementaires, inscrivez-vous dès maintenant!

C'est avec un vif plaisir que nous vous invitons, encore cette année, à vous inscrire en grand nombre à la 4e Randonnée des parlementaires. Intéressé? Communiquez avec nous au 514-282-1550 ou écrivez à **randonnee@culturesapartager.org**. Pour de plus amples renseignements, visitez le **www.culturesapartager.org**.

Audrey Larouche
Chargée de communication
Fondation des parlementaires québécois *Cultures à partager*

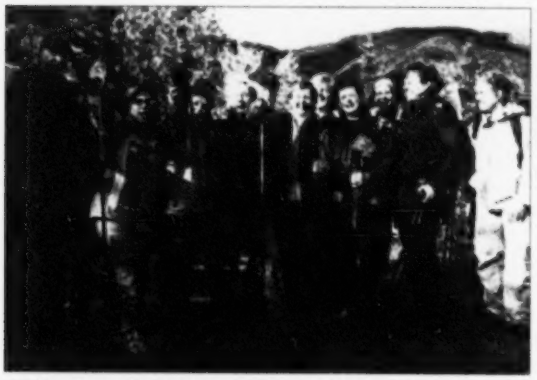

Les Chic-Chocs - Randonnée des parlementaires 2006

Réserve faunique de Matane - Randonnée des parlementaires 2007

Les sentiers de l'Estrie - Sur la colline

Mont-Mégantic - Randonnée des parlementaires 2008

Un livre est une étrange chose...*mystérieuse comme un coffre aux trésors* [1]

NDLR Les anciens parlementaires sont invités aussi à contribuer à la cueillette de livres pour la Fondation des parlementaires, *Cultures à partager*. Ils peuvent dorénavant remettre les livres dont ils se défont à la bibliothèque de l'Assemblée nationale qui met à la disposition de la Fondation un local de rangement. Merci à monsieur le directeur, Philippe Sauvageau. D'autres dépôts, dont on peut obtenir les adresses auprès de la Fondation, existent à Rimouski, à Saguenay et Montréal

Un livre est une étrange chose, un objet, papier de luxe, papier courant, couverture de carton ou de cuir, reliure fragile ou forte, autographié ou annoté, livre de chevet ou objet perdu qui attend son chevalier dans un grenier. Le livre, il est rouge, bleu ou vert, il est noir ou blanc, il est grand, couvert d'enluminures, il est de poche pour te suivre dans l'autobus ou le métro, il est usé par tant de mains qui l'ont tenu, ou bien il est neuf et n'a pas été ouvert, laissé là comme un orphelin! C'est un livre très ancien, né dans un autre siècle et plein de ses mystères, de ses valeurs, de ses codes, mais c'est aussi un livre neuf, un nouveau-né qui te propose un voyage de l'esprit.

Le plus grand malheur d'un livre, c'est de n'être jamais lu. Le plus grand malheur de quelqu'un, c'est de ne point savoir lire, ou pire encore, de ne pas le vouloir, tout entier télédévoré. Il peut être fermé, le livre, si tu le laisses là comme un abandonné. Il peut être fermé aussi, même si tu l'ouvres quand tu ne sais pas lire : il t'apparaît alors comme un monde cabalistique, comme un monde obscur, comme un mur des mots qu'on ne peut saisir. Tu sais que les livres sont une richesse, que tu ne peux alors appréhender. Celui qui ne sait pas lire est comme dans une prison : Miron disait que cette personne-là était dans «le noir analphabète»!

Quel acte magnifique que d'apprendre à lire! Quelle richesse que de savoir lire! Savoir l'abécédaire, certes, pouvoir déchiffrer les phrases, mais aussi connaître le sens d'un texte. Il y a même des gens qui font de longues études pour découvrir tous les sens de l'écriture. Comme on ne voit pas la vie de la même manière, on ne lit pas de la même façon. On peut gaspiller les mots, on peut les laisser glisser comme l'eau sur la peau, on peut en fausser le sens, comme souvent dans la publicité. Il ne suffit pas de voir ce qui est écrit, il faut être détective du sens. Ce qui s'écrit et se lit peut être utilitaire : «tourner à gauche», «ne saler qu'à la fin de la cuisson», «eau non potable», et c'est fort important. Mais, le plus souvent, les mots prennent de l'altitude et s'envolent dans la beauté de l'écriture, pour le plaisir de l'oreille et du sens. Ainsi, Racine écrit : «Le ciel n'est pas plus pur que le fond de mon cœur», un ciel qu'il partage avec ses lecteurs ou avec ses récitants. Ou encore, Miron écrit : «La tristesse a partout de beaux yeux de hublot». Francophones, nous lisons dans la langue de Molière, de Miron, d'Elskamp ou de Senghor. Beauté belge de Max Elskamp tout en musique : «Ô Claire Suzanne Adolphine, ° Ô ma mère des Écaussinnes, ° À présent si loin qui dormez, ° Vous souvient-il des jours d'été...» et qui rappelle la musicalité des vers de Nelligan.

Comme on ne parle pas seul, sauf en extrême solitude, pour être à la fois celui qui parle et celui qui écoute, **de même on écrit pour être lu.** Le livre est essentiellement PARTAGE. Partage d'une histoire racontée, partage d'une recette culinaire, partage de connaissances de toutes sortes, partage d'idées, partage de beauté, de poésie, dans l'architecture des mots et des phrases, des paragraphes et des chapitres.

[1] À la demande de M^me^ Jeanne Blackburn, présidente-fondatrice de la Fondation des parlementaires québécois *Cultures à partager*, ce texte a été écrit pour les jeunes des écoles, engagés dans la collecte de livres, sous les auspices de la Fondation.

Quand Léopold Senghor écrit : «Car je suis le mouvement du tam-tam, force de l'Afrique future. Dormez faons de mon flanc sous mon croissant de lune», il nous redonne des mots imprégnés d'un autre continent, d'un autre imaginaire qui s'ajoute à la richesse littéraire de l'humanité, et écrivant en poésie, il invente, comme le disait Miron, un langage dans le langage.

Le livre est le partage de la culture et du savoir. Il ne se révèle qu'ouvert. Tu le refermes et il attend son prochain lecteur, qui sera peut-être celui à qui tu en auras parlé. Tu es entré dans un livre d'aventures et tu as été transporté de ton ronron quotidien aux «mille et une nuits». Tu as ensuite lu cet essai sur la mondialisation et tu étais un peu économiste, sociologue. Quelqu'un avait écrit sur Dieu, un sujet bien difficile, ce qui te faisait goûter à la théologie ou la philosophie. Tu voulais encore en savoir plus sur Champlain et son alliance avec les Amérindiens : tu devenais un peu historien, ethnologue. La lecture nous fait un peu comme Robinson Crusoé, seul dans son île, et qui doit exercer tous les métiers, se faire boulanger pour son pain, cordonnier pour ses souliers, maçon pour sa cheminée, menuisier pour sa maison. Enfin, il devient écrivain, il se raconte, il veut laisser des traces. Il s'invente même un double qu'il appelle Vendredi.

Quelle chance que de savoir lire et d'avoir accès à de nombreux livres! En es-tu suffisamment conscient? Sais-tu en profiter? Les bibliothèques te voient-elles souvent? As-tu pensé à la veine que tu as de pouvoir, non seulement lire, étudier la littérature, mais aussi d'avoir accès à tant de livres qui te renseignent, t'instruisent, te distraient, te font rêver? Passes-tu à côté des livres sans les voir? Et si tu crois à la chance que tu as d'être devenu un lecteur, une lectrice, si tu constates que tu es riche de livres de toutes sortes, es-tu prêt à partager avec celles et ceux qui souffrent de ne pouvoir lire sur la planète, es-tu prêt à recueillir des livres pour celles et ceux qui, scolarisés, n'en ont pratiquement pas sous la main? En partageant ainsi les livres de chez toi avec des citoyens d'Afrique, d'Haïti, avec des francophones du Canada français ou des États-Unis et même du Québec, aimerais-tu en recevoir d'ailleurs qui t'ouvriraient des horizons nouveaux, toi avec ton hiver, l'autre avec le désert d'Afrique ou les bayous de Louisiane?

Le livre est un espace de liberté et de fraternité, il appelle à la solidarité. As-tu déjà réfléchi au fait que les régimes totalitaires, les dictatures ont toujours lutté contre les livres, qu'ils les ont souvent brûlés sur la place publique quand ils ne brûlaient pas les écrivains eux-mêmes? C'est donc que les livres sont porteurs de savoir, de liberté, de partage et d'échange. Dis-moi ce que tu lis, je te dirai qui tu es, qui tu fréquentes! Et ce que tu deviens, surtout. Bonne collecte!

André Gaulin
Un aîné qui lit et qui écrit.

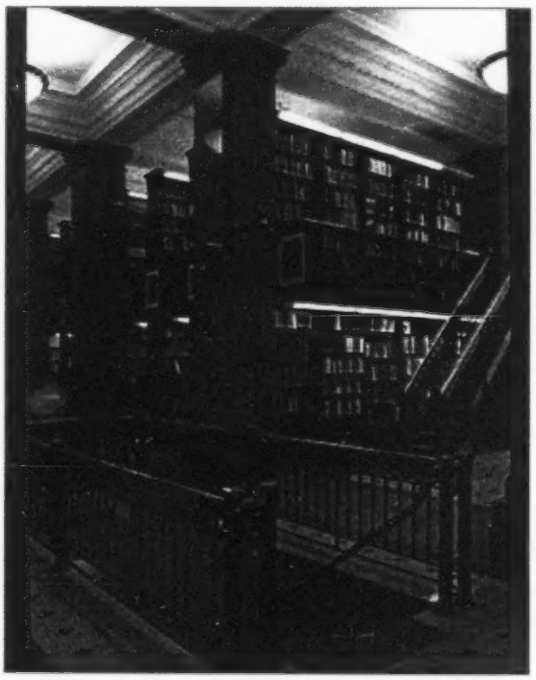

Bibliothèque de l'Assemblée nationale dont M. Philippe Sauvageau est le directeur.

Un peu *d'histoire*

Victoire des juifs grâce aux patriotes (suite aux deux articles précédents)

Lois de 1831-1832

Les premiers Juifs à s'établir dans la vallée du Saint-Laurent sont arrivés avec les troupes britanniques. Au fur et à mesure que celles-ci pénètrent dans la région des Grands Lacs, quelques marchands juifs installés à New York ou dans la région d'Albany, souvent petits fournisseurs des armées, se lancent dans la traite des fourrures. Ce sont Ezekiel Solomons, Chapman Abraham, Gershon Levy, Levy Solomons, Levy Andrew Levy, Benjamin Lyon, etc. Ils auront maille à partir avec les Indiens et viennent bien près d'y laisser leur peau. Pendant des années, ils multiplieront les démarches pour se faire dédommager pour leurs pertes.

Denis Vaugeois

En 1760, Aaron Hart (DBC, IV : 357-359) quitte New York pour rejoindre l'armée d'Amherst en marche vers Montréal. Il fait la connaissance de Frédérick Haldimand (DBC, IV : 859-861 et V : 977-995) qui devient en quelque sorte son protecteur. Ils conversent sans doute en allemand tous les deux. Présent à la capitulation de Montréal en 1760, Hart choisit de tenter sa chance à Trois-Rivières où Haldimand sera momentanément en poste avant de devenir gouverneur général. Aaron Hart est généralement considéré comme le premier Juif à s'établir au Canada. Reste à convenir des limites du Canada de 1760!

Samuel Jacobs (DBC, IV : 415-417), probablement d'origine alsacienne, alors que Hart était peut-être né en Bavière, est au Fort Cumberland (Nouveau-Brunswick) en 1758. L'année suivante, il exploite une brasserie à Louisbourg. Sommes-nous alors au Canada ? Quoiqu'il en soit, Jacobs cherche les bonnes occasions. Propriétaire d'un schooner, il décide de suivre la flotte d'invasion dirigée par l'amiral Saunders à destination de Québec. Au lendemain de la capitulation de la ville, en septembre 1759, James Murray, à qui les autorités ont confié la garde de la ville, réquisitionne son petit bateau. Il fait contre mauvaise fortune, bon cœur. Il multiplie les initiatives commerciales et entre très tôt en relation d'affaires avec Aaron Hart et un certain Éleazar Levy qui compte également parmi les premiers Juifs à s'installer dans cette «Province of Quebec» issue de la Conquête. Dès 1764, Levy signe une pétition destinée au Roi dans laquelle les «anciens sujets britanniques» installés dans la nouvelle colonie dénoncent la «partialité flagrante» du gouverneur et réclament «l'établissement d'une Chambre de représentants». Les «anciens sujets» sont quelques centaines parmi plus de 65 000 Canadiens et, pourtant, ils se croient en nombre suffisant pour occuper tous les sièges. Les vaincus sont exclus du pouvoir même s'ils pourraient être autorisés à «élire des protestants sans avoir à prêter de ces serments que ne leur permet pas leur conscience».(Shortt et Doughty, Documents relatifs..., 1911 : 141-143).

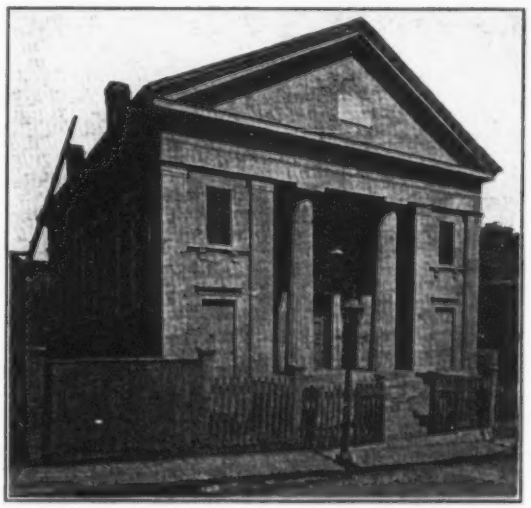

EXTERIOR VIEW OF CHENNEVILLE STREET SYNAGOGUE

Jacob Franks

Mrs. Frances Michaels

Samuel David

Il est à noter qu'au cours des ans, ce genre de pétition évoluera, faisant progressivement de la place aux «nouveaux sujets», c'est-à-dire aux Canadiens. Avec les années, la position des pétitionnaires s'assouplit de façon à prévoir, non seulement le droit de vote, mais aussi l'éligibilité tant des nouveaux que des anciens sujets. Ce jour-là, une majorité de Canadiens, Pierre du Calvet en tête, commencent également à réclamer une Chambre élue. (Voir Denis Vaugeois, *Québec 1792. Les acteurs, les institutions et les frontières*. Fides, 1992 : 47-53).

Création de la *Sherith Israel* en 1768

Peu nombreux, les Juifs le sont tout de même assez pour organiser, du moins à Montréal, une vie communautaire. Le 30 décembre 1768, un *minyan*, c'est-à-dire un minimum de 10 hommes, se serait réuni pour prier et jeter les bases d'une congrégation qu'ils nomment «Shearith Israel», embryon d'une *Spanish et Portuguese Congregation*. Ce choix du nom s'explique moins par l'origine des premiers membres que par l'influence de New York et de Londres.

Pour la jeune et petite communauté, tout est à faire. En 1775, Lazarus David, un important marchand, achète un terrain, près du Carré Dominion, destiné à devenir un cimetière. En octobre de l'année suivante, ses restes y sont déposés. Marié à Phoebe Samuel, il était le père de David, Samuel (époux de Sarah Hart, fille d'Aaron) et Moses (époux de Charlotte Hart, une autre fille d'Aaron) et de deux filles, Abigail, qui mariera Andrew Hays, et Frances, épouse de Myer Michaels.

En 1777, les héritiers de Lazarus David donnent le ton et offrent un terrain, rue Saint-Jacques, pour permettre l'érection d'une première synagogue dont le financement est rendu possible grâce à une souscription menée par David Franks et Ezekiel Solomons. L'année suivante, le révérend Jacob Raphael Cohen est engagé comme rabbin. Il est remplacé par Hazan de Lara jusqu'en 1810. Par la suite, la synagogue montréalaise reste sans pasteur une trentaine d'années. Les cérémonies sont donc organisées par les membres eux-mêmes, qui se répartissent les fonctions. Les Juifs de l'extérieur de Montréal y participent occasionnellement, et on trouve parmi les membres les noms de Barnet Lyons et Heineman Phineas, de Petite Rivière du Loup (Louiseville) ou de Hyam Myers et John Franks, de Québec. Ce dernier, qui deviendra chef des pompiers de sa ville, créera un intéressant précédent, en 1768, en faisant modifier le serment qu'il doit prêter; les mots «*under the true faith of a christian*» sont en effet remplacés par «*the true faith of a jew*».

En réalité, les Juifs de la «Province of Quebec» ne connaissent aucune entrave, même si des problèmes se posent. Le plus important, c'est leur petit nombre. Pragmatiques, ils tolèrent que certains d'entre eux marient des non-Juives. Le cas le plus célèbre est celui d'Ezekiel Solomons qui épouse, en 1769, Elizabeth (Louise) Dubois à l'Église anglicane de Montréal. Leurs enfants seront baptisés. L'un d'eux sera même enseveli dans le cimetière juif, étant convenu qu'il ne s'agissait pas d'une nouvelle règle. En fait, Ezekiel est un membre respecté de la communauté au sein de laquelle il exerce diverses fonctions. D'après certaines recherches faites par Sheldon J. Godfrey et Judith C. Godfrey (*Search Out the*

Moses Judah Hays

Benjamin Hart

Land, McGill-Queen's, 1995), à l'époque la communauté juive montréalaise comptait six membres célibataires, sept mariés à des Juives, six à des non-Juives et quatre dont on ne connaît pas le statut marital. Celui-ci n'est d'ailleurs pas toujours facile à établir, faute de registres appropriés.

Avec les années, les mariages entre Juifs sont plus difficiles, des querelles surgissent : le rabbin Cohen a même été obligé d'intenter des poursuites pour se faire payer. Il gagne sa cause en 1782, mais choisit de quitter Montréal, laissant derrière lui une communauté divisée.

À Trois-Rivières, Aaron Hart et Dorothea Judah maintiennent d'étroites relations avec les David et les Joseph, et soutiennent une petite communauté assez respectueuse des traditions. C'est de là que partira, dans les années 1820, une réaction à la tiédeur religieuse qui a gagné l'ensemble de la communauté juive. Avec ses deux victoires électorales, Ezekiel Hart avait en quelque sorte ramené la question juive dans l'actualité. La guerre anglo-américaine l'avait fait reléguer au second plan. Ce n'est que partie remise.

La croisade de Benjamin Hart débouche sur la loi de 1831

En 1824, la mort de David David propriétaire du terrain où se trouvait la synagogue, amène la communauté à chercher un nouvel emplacement. Benjamin Hart, 3e fils d'Aaron, prend l'initiative. Dans un premier temps, il ouvre les portes de sa résidence montréalaise à des cérémonies religieuses et décide de partir en croisade. Dans un long document daté du 24 juillet 1826, i.e. *20 tamus 5586*, (Séminaire de Trois-Rivières, Fonds Hart, A-H-3), il attaque. D'esprit belliqueux, il dénonce «*the neglected state of the old synagogue, the Sepulchre, Manuscripts of the Pentateuch, Deeds ans Registers, belonging to the Israelites of this Province*». À mots à peine couverts, il accuse les héritiers de David David d'avoir transformé la synagogue en «*common store, or receptacle for all pollution, and in the hands of strangers, to the great disgrace of our Holy Religion*». Rédigé en 18 articles, son manifeste invite «*all the Israelites of this Province [ ] to become members of this Congregation under the name of the "Kahal Kadosh Shearith Israel" [Holy Congregation of Shearith Israel of Montreal]*» Il propose un mode de fonctionnement et énumère des conditions d'admissibilité. Ce document imprimé est d'une extrême importance pour l'histoire de la communauté juive canadienne. Il marque un nouveau départ. En conclusion, Benjamin Hart convoque ses coreligionnaires à une assemblée le 20 août suivant. Chacun devra acquitter sa souscription annuelle et, par la même occasion, pourra proposer des amendements aux règlements qu'il soumet bien humblement.

Aucun compte rendu de cette réunion ne semble avoir été conservé. Mais des gestes concrets sont posés. Un nouveau mur doit être érigé autour du cimetière. « *I will contribute to build the Walls under the tenor of the Act a Bill can be brought before Parliament* » écrit-il en guise de mémo personnel. (*Benjamin Hart and 1829*. Compiled by David Rome, in Canadian Jewish Archives 1982 : 7). L'idée est lancée. La communauté juive doit pouvoir agir comme entité légale. L'absence de registres fait aussi problème.

Les naissances des filles ne sont notées que dans les papiers de famille, ceux des garçons le sont parfois dans les journaux tenus par les rabbins, les mariages donnent généralement lieu à des contrats disséminés chez divers notaires qui se chargent aussi des inventaires après décès.

L'Église anglicane tient lieu de religion officielle et elle est très jalouse de cette position; les catholiques sont tolérés, les autres religions n'existent pas.

Le 4 décembre 1828, «une pétition de certains Israélites, du district de Montréal» est présentée à la Chambre d'Assemblée. Après avoir longuement exposé leur situation, «les Pétitionnaires professant la Foi Judaïque [...] établis en cette province [...] depuis trois générations [...] demandent que le Parlement passe une loi pour accorder aux Pétitionnaires et à tous ceux de leur croyance [...] l'avantage d'avoir des registres publics pour y enregistrer les naissances, les mariages et les décès, et pour les autoriser à posséder par syndic ou autrement, un terrain pour servir de lieu de sépulture et pour y ériger une maison de culte et une bâtisse pour un ministre de leur religion, le tout sous tels règlements et conditions, et en la manière que le Parlement de cette province, dans sa grande sagesse, le jugera convenable». (*Journaux de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada*, 4 décembre 1828, p. 84-85).

Le Parti canadien, qui avait jadis empêché Ezekiel Hart de prendre son siège de député, montra immédiatement ses vraies couleurs. À l'époque, la religion de Hart avait été un prétexte pour éliminer un député favorable

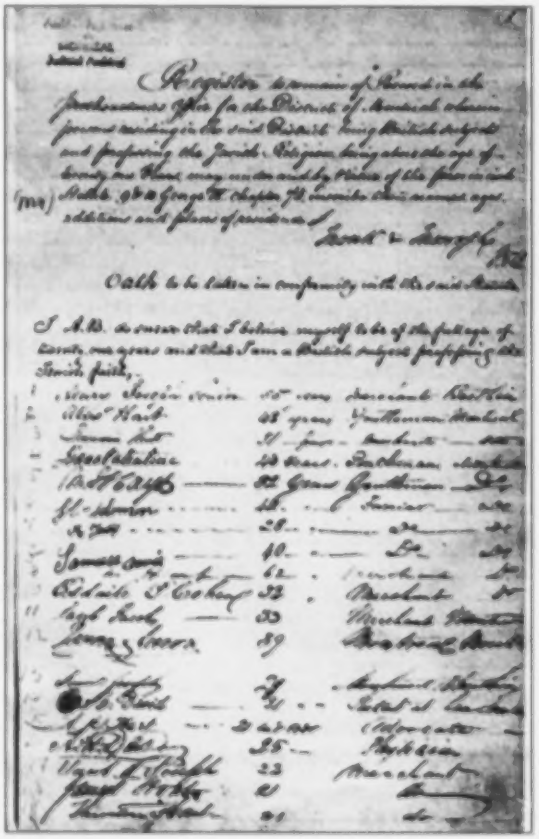

au parti bureaucrate. Cette fois, la pétition présentée par un groupe juif rejoint les demandes formulées par les membres d'Églises dites dissidentes, dont des protestants connus sous le nom de «méthodistes Wesleyens». «Ce fut la chambre d'assemblée, où l'élément français et catholique était tout puissant, écrit Siméon Pagnuelo dans son *Études historiques et légales sur la liberté religieuse en Canada*, Beauchemin & Valois, 1872 : 164, qui adopta les premiers projets de loi en faveur des dissidents, et l'on en trouve des traces jusqu'en 1825. Mais, pendant quatre années, c'est-à-dire jusqu'en 1829, elle dut les retirer en présence du mauvais vouloir du Conseil législatif et de l'opposition de l'Église anglicane». Quand Louis-Joseph Papineau «prend fait et cause, au nom de la liberté religieuse, écrit l'historien Fernand Ouellet (DBC, X : 624), en faveur des presbytériens, des

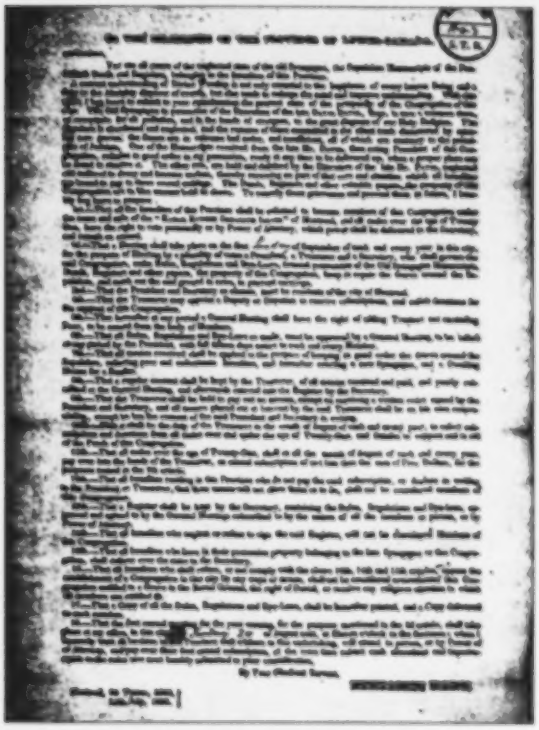

méthodistes et des Juifs, il est clair qu'il cherche d'abord à miner les prétentions de l'Église anglicane».

En réalité, le Conseil législatif avait introduit tellement d'exigences que le projet de loi des méthodistes, présenté d'abord en 1825, n'avait plus de sens et avait été abandonné. La pétition des Israélites allait relancer la question. Dès le 13 décembre 1828, un projet de loi «pour étendre certains privilèges aux personnes professant le Judaïsme et pour obvier à certains inconvénients auxquels pourraient être autrement exposés d'autres sujets de Sa Majesté» est soumis à l'attention des députés, puis des conseillers législatifs. Les choses vont rondement et le projet de loi est rapidement présenté au gouverneur qui juge opportun de le soumettre au bon plaisir du roi. La sanction royale est refusée. Le 26 janvier 1830, le solliciteur général reçoit la permission de la Chambre de réintroduire le même projet de loi. (*Journaux de la Chambre*, 26 janvier 1830, p. 26). Le 12 mars, le projet de loi revient du Conseil législatif avec un projet d'amendement, du type baroud d'honneur. (*Journaux*, 12 mars 1830, p. 311). La Chambre prend acte. Le 17 mars 1830, Jonathan Sewell, en tant qu'Orateur du Conseil législatif, recommande au gouverneur James Kempt de transmettre le tout à Londres. Informés, les députés marquent leur désaccord. Un va-et-vient entre la Chambre et le Conseil se termine le 26 mars, alors que le gouverneur tranche en décidant de réserver, de nouveau, ladite loi à l'approbation royale. Le 12 mai 1830, une lettre en ce sens est expédiée à l'intention de Sir George Murray, secrétaire aux Colonies. Le 30 octobre 1830, ce dernier informe le nouveau gouverneur Aylmer que «l'Acte» est à l'étude et devrait être adopté. Le 1er novembre 1830, Sa Majesté en conseil accepte le projet de loi élaboré en mars 1829.

«*The bill for the relief of persons professing the Jewish faith has received His Majesty's Assent*, écrit Murray à Aylmer le 3 novembre, *because, although that class of persons is probably not numerous in the province, there is no sufficient reason why their religious should deprive them of any convenience which they can enjoy without detriment to the other inhabitants of Lower Canada*» (Report of the Public Archives for 1830, Ottawa, p. 175).

Le 18 janvier 1831, Son Excellence Matthew Lord Aylmer a fait connaître la nouvelle loi par proclamation solennelle.

Grâce au recensement de 1831 publié en appendice aux *Journaux de la Chambre d'Assemblée* (1831-32), on sait que le Québec compte alors 403 000 catholiques, 34 000 anglicans, 15 000 membres de l'Église d'Écosse, 7 000 méthodistes et 107 Juifs établis surtout dans Montréal (85) et la région de Trois-Rivières (19). Le district de Québec compte 3 Juifs.

La loi de 1832 reconnaît aux Juifs l'égalité de droits et de privilèges

Parallèlement à cette réalisation importante pour une petite communauté qui ne compte guère plus de 100 personnes, d'autres membre de la famille Hart

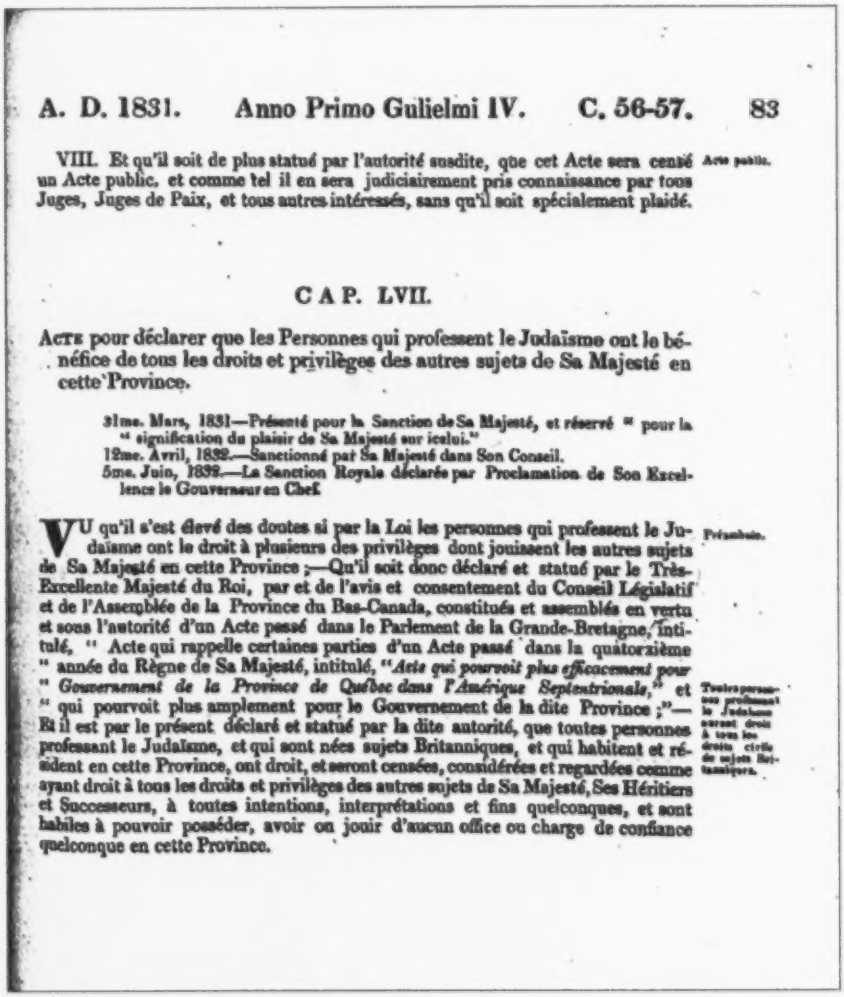

A. D. 1831. Anno Primo Gulielmi IV. C. 56-57. 83

VIII. Et qu'il soit de plus statué par l'autorité susdite, que cet Acte sera censé un Acte public, et comme tel il en sera judiciairement pris connaissance par tous Juges, Juges de Paix, et tous autres intéressés, sans qu'il soit spécialement plaidé. Acte public.

CAP. LVII.

Acte pour déclarer que les Personnes qui professent le Judaïsme ont le bénéfice de tous les droits et privilèges des autres sujets de Sa Majesté en cette Province.

31me. Mars, 1831—Présenté pour la Sanction de Sa Majesté, et réservé " pour la " signification du plaisir de Sa Majesté sur icelui."
12me. Avril, 1832.—Sanctionné par Sa Majesté dans Son Conseil.
5me. Juin, 1832.—La Sanction Royale déclarée par Proclamation de Son Excellence le Gouverneur en Chef.

VU qu'il s'est élevé des doutes si par la Loi les personnes qui professent le Judaïsme ont le droit à plusieurs des privilèges dont jouissent les autres sujets de Sa Majesté en cette Province ;—Qu'il soit donc déclaré et statué par le Très-Excellente Majesté du Roi, par et de l'avis et consentement du Conseil Législatif et de l'Assemblée de la Province du Bas-Canada, constitués et assemblés en vertu et sous l'autorité d'un Acte passé dans le Parlement de la Grande-Bretagne, intitulé, " Acte qui rappelle certaines parties d'un Acte passé dans la quatorzième " année du Règne de Sa Majesté, intitulé, "*Acte qui pourvoit plus efficacement pour* " *Gouvernement de la Province de Québec dans l'Amérique Septentrionale,*" et " qui pourvoit plus amplement pour le Gouvernement de la dite Province ;"— Et il est par le présent déclaré et statué par la dite autorité, que toutes personnes professant le Judaïsme, et qui sont nées sujets Britanniques, et qui habitent et résident en cette Province, ont droit, et seront censées, considérées et regardées comme ayant droit à tous les droits et privilèges des autres sujets de Sa Majesté, Ses Héritiers et Successeurs, à toutes intentions, interprétations et fins quelconques, et sont habiles à pouvoir posséder, avoir ou jouir d'aucun office ou charge de confiance quelconque en cette Province. Préambule. Toutes personnes professant le Judaïsme auront droit à tous les droits civils de sujets Britanniques.

entreprennent de clarifier les droits des Juifs dans la province de Québec. En fait, l'admissibilité à diverses fonctions était liée à la prestation d'un serment prévu par la loi. Le cauchemar d'Ezekiel n'avait jamais cessé de hanter la famille, surtout ses fils. L'aîné, Samuel Bécancour, sera amené à reprendre le flambeau. Après avoir été pressenti pour une fonction de magistrat, il constate que son nom a été retiré de la liste sous prétexte « qu'une personne faisant profession de la Religion Juive ne pouvait faire le serment de qualification ». (*Journaux de la Chambre*, 7 février 1831, p. 102-103).

Ezekiel Hart était, certes, fier de ses fils et ceux-ci étaient fidèles au chemin tracé par leur père. Marchand prospère, seigneur émérite, militaire courageux, Samuel-Bécancour Hart ressentit une vive humiliation quand on lui retira la commission de juge qu'on lui avait fait miroiter. Moins de trois semaines après la proclamation d'Aylmer qui étendait certains privilèges aux Juifs, il dépose en Chambre sa propre pétition : « Que le Pétitionnaire est natif de la Ville de Trois-Rivières; qu'il professe la religion Judaïque, et qu'il possède des Biens Fonds considérables en cette Province; Qu'il est descen-

du d'Aaron Hart, écuyer, né Sujet Britannique, qui vint d'Angleterre en cette Province lors de la Conquête du Canada, par les armes de la Grande-Bretagne». Après avoir évoqué la liberté dont jouissent les Juifs dans la Province, Samuel-Bécancour se plaint de «certains actes récents du Gouvernement exécutif de cette Province, par lesquels, lui et tous ceux qui professent la religion juive se trouvent exclus des Offices d'une manière très publique et mortifiante, et que le Pétitionnaire ne saurait supporter en silence sans perdre tout droit à sa propre estime et à la bonne opinion de ses Concitoyens, particulièrement de ses frères de la foi judaïque». Puis, il raconte les faits et demande à «être relevé, lui et ses frères, de toute incapacité».

Samuel-Bécancour n'était pas seul pour entreprendre cette démarche. Ses frères, Aaron-Ezekiel et Adolphus-Mordecai, le premier, jeune avocat, le second, futur avocat, le soutenaient. Surtout, il pouvait compter sur l'appui de John Neilson à la Chambre et de Denis-Benjamin Viger au Conseil législatif, à l'époque tous deux très proches du leader Louis-Joseph Papineau. Dès le 16 mars, la Chambre acceptait en première lecture un projet de loi accordant aux Juifs «tous les droits et privilèges des autres sujets de Sa majesté en cette Province ». Deux jours plus tard, c'était la deuxième lecture et le lendemain, la troisième lecture, le tout sans débat.

Les 21 et 22 mars, le projet de loi passait les étapes de la première et de la deuxième lecture au Conseil législatif. Le 28, un comité du Conseil l'acceptait sans amendement, recommandant son acceptation à la séance suivante. Le 29, la Chambre était informée que le projet de loi avait été voté sans amendement par le Conseil. Malgré tout, le gouverneur jugea plus prudent de réserver la loi en question à l'approbation royale, laquelle sera accordée le 12 avril 1832.

Une telle rapidité est presque suspecte. Une telle unanimité aussi!! En vérité, cette loi ne faisait que reconnaître une situation juridique, qualifiée de *Declaratory Act* par Sheldon et Judith Godfrey (op. cit., 1995 : 188). Évidemment, les experts ont chacun leur façon de l'exprimer, Les politiciens également. Compte tenu de l'émotion qu'avait créée la victoire du Parti québécois en 1976, le premier ministre René Lévesque ne ratait pas une occasion de marquer un rapprochement avec la communauté juive. Comme la double législation de 1831 et de 1832 était signée Papineau et attribuée au Parti patriote, M. Lévesque se fit l'artisan d'une commémoration, le 1er juin 1982, et rappela toute sa fierté du geste posé par les patriotes de l'époque. Le Congrès juif, sous la présidence d'Irwin Cotler (qui avait violemment réagi en 1976), ne se fit pas prier pour participer à l'événement. Il fit même publier une petite brochure intitulée *A Tribute to freedom* avec un texte enthousiaste signé par Peter Samuel Golick.

Les experts, pour leur part, rappellent que la question du serment avait été réglée par le *British Plantation Act of 1740*. En 1768, John Franks s'en était prévalu en faisant remplacer le mot *christian* par *jew* dans la formule du serment qu'il avait prêté. Selon cette interprétation, Ezekiel Hart aurait dû pouvoir siéger en 1808. Les députés canadiens et quelques députés bureaucrates l'en avaient empêché pour des raisons différentes.

En 1831, la majorité «canadienne», i.e. canadienne-française, réparait nettement leur geste partisan de 1808-1809. Avec une certaine emphase, l'historien juif Irving Arbella (*La Tunique aux couleurs multiples*, Musée canadien des civilisations, 1990 : 21) soutient que, en 1832, «le Canada fut la première colonie de l'empire britannique, à l'exception, peut-être, de la Jamaïque, à émanciper ses Juifs. [...] C'était une loi capitale, presque révolutionnaire dans ses conséquences, un événement marquant dans la bataille pour l'obtention des droits civils».

Denis Vaugeois
Député de Trois-Rivières de 1976 à 1985

Les députés patriotes de la Côte-du-Sud

L'Histoire a retenu le souvenir des grandes assemblées organisées par les Patriotes en 1837. L'Assemblée des Six-comtés est probablement la plus remarquable; elle fait l'objet d'une grande toile exposée au Musée national des beaux-arts du Québec. En général, les assemblées de la région de Montréal sont bien connues, mais il s'en est tenu ailleurs dans des régions, qui ne manquaient pas de ferveur patriotique.

L'assemblée de 1834 à L'Islet

À L'Islet, chef-lieu du comté du même nom créé en 1829, «une assemblée générale, très nombreuse et des plus respectables» a lieu sur le terrain de la fabrique, le 13 avril 1834, dans le but d'appuyer les *92 Résolutions* adoptées par le Parlement du Bas-Canada. Sous la présidence d'Étienne-Paschal Taché, cette assemblée adopte les résolutions suivantes «avec une majorité de plus de quatre contre un» :

1°. RÉSOLU, Que la situation politique actuelle de la province est telle que tous les citoyens doivent hautement exprimer l'intérêt qu'ils éprouvent à obtenir le redressement des nombreux abus auxquels ce pays est en proie, depuis l'établissement de la constitution, et qui menacent même jusqu'à notre existence comme peuple.

2°. RÉSOLU, Que cette assemblée partage ardemment les sentiments exprimés dans les résolutions et les adresses adoptées par la chambre d'Assemblée, dans la dernière session du parlement provincial, sur l'état de la province.

3°. RÉSOLU, Que cette assemblée éprouve une vive satisfaction des mesures constitutionnelles adoptées par la chambre pour faire cesser ces abus criants notamment : «*en refusant tout vote de subsides [crédits], tant que les promesses de la Couronne, jusqu'à présent illusoires, n'auront pas été complètement et loyalement remplies*» tel qu'il fut exprimé par les habitants de ce comté dans la 8e des résolutions adoptées unanimement à une assemblée générale le 7 octobre 1832 et publiées dans le *Canadien* du 12 même mois.

4°. RÉSOLU, Que la conduite et les votes de J. Bte. Fortin et J. C. Létourneau, Ecuyers, représentans de ce comté, dans la chambre d'assemblée, sur l'état de la province, expriment les vrais sentiments de leurs constituants, leur donnent droit, à notre reconnaissance, et nous imposent le devoir de les solliciter à continuer à nous représenter dans le prochain parlement provincial.

Gaston Deschênes

Les patriotes de L'Islet

L'assemblée de L'Islet a formé un comité pour recueillir des signatures. Ce comité était composé des personnes suivantes, selon la liste publiée dans *le Canadien* du 21 avril 1834 :

L'Islet. — Jos Fafard, Félix Théberge, P. Fortin, Grégoire Tibault, Hilaire Gamache, J.O. Leclerc, Frs. Glasson, Bonav. Langelie, Ls. Morin, Bond. Caron.

Cap St. Ignace. — Capt. Jos Bossé, Ulcher Dion, capt. Ls. Gamache, Marcel Cloutier, Benjamin Bossé, A. Simoneau, Alex. Bernier, Louis Fortin.

St. Jean. — Capt. J.M. Bélanger, capt. Félix Têtu, Frs. Miville, Chs. Bernier, Frs. Robichau, Bénoni Bourgo, Frs. Fournier.

St. Roch. — Capt. L. Besse fils, Et. Eschemback, Jos. Miville, Firmin Peltier.

St. Thomas. — Capt. Frs Têtu, capt. J.B. Dupuis, capt. Alexis Boulé, capt. Ls. Casault, Lieut. Ls. Fournier, Lieut. François Têtu.

St. Pierre. — Capt. Jos. Blanchet, J.B. Reneau, Jos. Jervais, Frs. Jervais, Jos. Bacon, Marcel Kirouac.

À cette époque, le comté de L'Islet comprenait la région de Montmagny.

Comme plusieurs autres circonscriptions, à l'époque, L'Islet avait deux députés : Jean-Baptiste Fortin et Jean-Charles Létourneau.

Jean-Baptiste Fortin (1764-1841)

Né à L'Islet en 1764, du mariage de Charles Fortin et de Marie-Magdelaine Pain, Jean-Baptiste Fortin s'établit comme cultivateur dans cette paroisse où il épouse Geneviève Fortin, fille de Joseph Fortin et de Marie-Claire Dumontier, en 1788.

En 1804, Fortin est élu député de Devon, un comté qui s'étend alors de Sainte-Anne-de-la-Pocatière à Berthier et correspond à peu près aux MRC actuelles de L'Islet et de Montmagny. Il est réélu neuf fois par la suite : il représente le comté de Devon de 1804 à 1814 et de 1820 à 1830, puis le comté de L'Islet, de 1830 jusqu'à la suspension de la constitution, en 1838. Au total, il siège donc pendant 28 ans, un fait exceptionnel à cette époque tout comme aujourd'hui.

Malheureusement, on connaît mal le rôle parlementaire de celui qui était le doyen de l'Assemblée au moment des événements de 1837-1838. A-t-il fait des discours ou présenté des projets de loi ? De quels comités faisait-il partie ? On n'en sait rien, sauf qu'il appuyait généralement le Parti canadien, puis le Parti patriote dont il partageait les revendications en faveur de pouvoirs accrus pour le Parlement, d'un meilleur contrôle des dépenses publiques, de l'élection du Conseil législatif et de la responsabilité de l'exécutif.

En 1834, lorsque le Parti patriote expose ses griefs dans les *92 Résolutions*, Jean-Baptiste Fortin l'appuie, tout comme l'autre député de L'Islet, Jean-Charles Létourneau, et les deux députés de Bellechasse, Nicolas Boissonnault et Augustin-Norbert Morin. Et, quand le Parlement anglais oppose une fin de non-recevoir aux réformes demandées par une large majorité parlementaire, il participe activement au vaste mouvement de protestation qui débute en mai 1837.

Le 26 juin 1837, ce cultivateur de 73 ans dirige la délégation des patriotes de L'Islet, qui se joint à ceux de Bellechasse pour accueillir Papineau et ses lieutenants dans une grande assemblée tenue dans le haut de la paroisse de Saint-Thomas, sur la terre ancestrale des Casault, près de la route de Saint-Pierre. Après Papineau et ses lieutenants Girouard et La Fontaine, Jean-Baptiste Fortin prend la parole, suivi du docteur Étienne-Paschal Taché et de Barthélémy Pouliot.

Appuyé par Augustin-Norbert Morin, Jean-Baptiste Fortin fait adopter une motion pour remercier les rares, mais habiles députés anglais qui ont pris la défense des Patriotes à la Chambre des Communes de Londres. Fortin est ensuite nommé membre d'un comité chargé de « veiller aux intérêts politiques [des] deux comtés de L'Islet et de Bellechasse [et de] correspondre avec les autres comtés [au sujet des] mesures qui seront nécessaires pour la protection de nos droits ».

À l'automne 1837, dans la région de Montréal, le mouvement de protestation se transforme en affrontements armés. La capitale et la région de Québec ne connaissent pas d'événements semblables, mais on compte quelques arrestations et des perquisitions. Qu'est-il advenu de Jean-Baptiste Fortin ? Comme de nombreux patriotes modérés, ce député qui avait participé aux luttes parlementaires pendant un quart de siècle est probablement resté chez lui en attendant que la tempête passe.

Hôtel du Parlement, 1830

Décédé à L'Islet le 6 janvier 1841, à l'âge de 76 ans, Fortin a été inhumé dans l'église paroissiale, le 8 janvier 1841.

Jean-Charles Létourneau (1775-1838)

Né en 1775, à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, Jean-Charles Létourneau était le fils de Joseph-Marie Létourneau et de Marie-Françoise Cloutier. Issu d'une famille modeste, il fait néanmoins ses études classiques au Petit séminaire de Québec où il se révèle intelligent, talentueux, mais peu discipliné. Il étudie ensuite avec les notaires Roger Lelièvre et Nicolas-Gaspard Boisseau.

En 1803, il est admis à la pratique du notariat et s'établit à Saint-Thomas-de-Montmagny où il a son étude jusqu'à sa mort. En 1806, il épouse Catherine Boisseau, fille de son ancien maître Nicolas-Gaspard Boisseau et cousine de Philippe Aubert de Gaspé.

Du temps de sa jeunesse, Létourneau était considéré comme un libre penseur, sensible aux idées de Voltaire et aux doctrines que partageaient les révolutionnaires de 1789. Par la suite, il se serait assagi, d'après James Macpherson LeMoine, tout en demeurant fervent patriote.

En 1827, Jean-Charles Létourneau est élu député de la circonscription de Devon à la Chambre d'assemblée du Bas-Canada où il siège en compagnie de Jean-Baptiste Fortin. Il est ensuite réélu dans la nouvelle circonscription de L'Islet aux élections de 1830 et de 1834. Au Parlement, il appuie le Parti patriote dirigé par Louis-Joseph Papineau et vote naturellement en faveur des *Quatre-vingt-douze résolutions*. S'il a participé activement aux travaux parlementaires, l'Histoire n'a malheureusement pas retenu ses discours. Son collègue député Edmund Bailey O'Callaghan dira de lui qu'il était «un vrai démocrate, et un patriote sincère, amoureux de son pays, qu'il défendait à titre de représentant avec honnêteté et fermeté».

James Macpherson LeMoine, qui a vécu un certain temps à Montmagny, se souvenait d'un «spirituel vieillard, avec ses vifs yeux noirs, ombragés d'épais sourcils, lançant des éclairs à la foule [...]. Il était maigre, recherché dans sa tenue et portait les cheveux courts, hérissés, et le toupet retroussé comme son illustre maître, Louis-Joseph Papineau, dont il partageait les opinions. Le grand comté de L'Islet avait en M. Létourneau un digne représentant».

On ne sait pas quel a été exactement son rôle dans les événements de 1837, après sa participation comme orateur-vedette à la grande assemblée de protestation de Saint-Thomas en juin 1837. Il est possible que le député Létourneau ait été déjà malade à ce moment,

Gravure de Stadler dans George Heriot, *Travels through the Canadas [...]*, London, Printed for Richard Phillips, 1807

car il est décédé le 21 avril 1838, «après une longue et douloureuse maladie ». Il fut inhumé dans le caveau de l'église paroissiale, le 24 avril 1838. Il avait 62 ans.

Le jour de ses funérailles, on pouvait lire cet hommage au député de L'Islet dans le journal *Le Canadien* :

> Bon parent, ami sincère, citoyen dévoué, sa mort est une perte qui sera vivement sentie. Comme homme politique, ceux mêmes qui ont pu différer d'opinion avec lui n'ont pu le soupçonner d'être mû par d'autre mobile que celui d'une honnête conviction et d'un dévouement aux intérêts populaires.

Jean-Charles Létourneau était une des belles figures de Montmagny et de la Côte-du-Sud. Macpherson LeMoine, qui ne partageait pas ses opinions politiques, lui a rendu hommage en ces termes :

> Par un travail constant, une grande exactitude, une science légale très étendue, M. le notaire Létourneau avait su s'amasser une jolie fortune. Sa demeure, voisine de celle du Dr Étienne-Paschal Taché, coquettement peinte en jaune-crème, était bien meublée; mais la bibliothèque surtout en était pour les habitués le vrai charme : car les livres de littérature étaient assez rares en nos campagnes, avant 1837. Somme toute, le notaire Létourneau, par ses connaissances, était un homme remarquable pour l'époque.

L'assemblée du «Bois de Boulogne» en 1837

En mars 1837, en réponse aux *92 Résolutions*, le Parlement anglais adopte les résolutions Russell qui autorisent le gouverneur du Bas-Canada à puiser directement dans le Trésor public (la «Caisse provinciale») si les députés n'acceptent pas de lui accorder des « subsides » (crédits). Les Patriotes estiment évidemment que le gouverneur ne peut les contraindre à voter les crédits, et leurs protestations contre cette «coercition» s'expriment dans des assemblées qui débutent en mai et se prolongent jusqu'en octobre.

Comme le rapporte *Le Libéral* du 1er juillet 1837, 600 patriotes de Bellechasse et de L'Islet (la circonscription de Montmagny n'existait pas) se réunissent le 26 juin, dans une plantation d'érables appelée «Bois de Boulogne», sur la terre ancestrale des Casault, près de la route de Saint-Pierre.

Les deux députés de Bellechasse, Nicolas Boissonnault et Augustin-Norbert Morin, de même que ceux de L'Islet, Létourneau et Fortin, y accueillent Louis-Joseph Papineau et ses principaux lieutenants, Girouard et La Fontaine. Malgré l'interdiction décrétée par le gouverneur, cette assemblée présidée par le capitaine de milice François Têtu proteste contre l'attitude des autorités britanniques et adopte plusieurs résolutions dont les suivantes :

Que les Résolutions soumises par Lord John Russell dans la Chambre des Communes, le 6 mars dernier, au nom des ministres, aux fins de se faire autoriser par le Parlement Impérial, à saisir dans la caisse Provinciale l'argent provenant des labeurs du peuple pour payer des serviteurs publics, dont le plus grand nombre a démérité du pays, et adoptées depuis par les Communes et les Lords, sont un attentat et une violation des droits et privilèges constitutionnels du peuple de cette province. [...]

Que le peuple de ce pays ne voit dans cette démarche des ministres et du parlement anglais qu'un exemple scandaleux, que rien ne peut justifier, qui ne peut produire d'autre Résultat que le despotisme pur ou la tyrannie. [...]

Que le peuple de cette province ne peut considérer les résolutions de ses ministres et du parlement, et les prétendues lois dont elles seront la base, que comme une rupture du contrat social qui existe entre la Mère-Patrie et ce pays, en le privant de toute garantie de liberté et de bon gouvernement [...] et qu'un pareil ordre de choses ne peut durer qu'autant de temps qu'un Peuple qu'on veut courber ne peut le renverser. [...]

Que les revenus que nos oppresseurs veulent inconstitutionnellement s'approprier proviennent spécialement des droits imposés sur les rhums, vins, et tabacs payés aux douanes à leur entrée dans les ports de cette province, et que nous contribuerions puissamment à notre protection, au bien-être et à la santé de nos concitoyens, en leur recommandant de s'abstenir de ces boissons, et de recommander à ceux qui ne souscriraient

pas à s'en priver de ne faire usage que de celles manufacturées dans ce pays. [...]

Qu'une autre portion importante du Revenu provient de deux louis et dix schelins par cent louis, perçus sur les marchandises manufacturées et importées d'Angleterre dans cette province, et que dans les circonstances actuelles il est de notre devoir comme de notre intérêt immédiat d'améliorer nos manufactures domestiques et de recommander à nos concitoyens d'en répandre généralement l'usage et de faire tous nos efforts pour parvenir à nous passer le plutôt possible de celles sur lesquelles les droits perçus dans cette province doivent grossir le trésor de nos oppresseurs; et nous recommandons, dans les cas de besoin d'articles nécessaires et indispensables, de faire en sorte de se les procurer de toutes autres sources que de celles d'où ils nous viennent. [...]

Nicolas Boissonnault (vers 1793-1862)

Le député Boissonnault n'est pas très connu. Né en 1793, du mariage de Nicolas Boissonnault et de Marie McNeil, il est marchand à Saint-Michel-de-Bellechasse à l'époque de son mariage avec Madeleine Mathurin en 1817. Plus tard propriétaire de scieries à Saint-Vallier et à Saint-Thomas, il les vend à William Price en 1833 et en assume cependant la gérance.

Boissonnault est député de Hertford de 1824 à 1830, puis de Bellechasse jusqu'en 1838. Il appuie évidemment le Parti patriote et ses *Quatre-vingt-douze résolutions*.

Il meurt à New Richmond en 1862.

Augustin-Norbert Morin (1803-1865)

L'autre député de Bellechasse, Augustin-Norbert Morin, a connu une carrière politique remarquable.

Né à Saint-Michel, en 1803, il étudie le droit, mais se distingue d'abord comme journaliste au *Canadien*, puis à la *Minerve*, qu'il fonde en 1826. Admis au Barreau en 1828, il est élu député de Bellechasse en 1830 et il participe activement aux travaux parlementaires. En 1834, Morin est un des principaux rédacteurs des *Quatre-vingt-douze résolutions* qu'il porte à Londres en compagnie de Viger.

Morin était un homme modéré et pacifique mais, comme il était le lieutenant de Papineau à Québec, les forces de l'ordre l'ont vite ciblé et il a été le premier député emprisonné, le 15 novembre 1837, sous l'accusation de haute trahison. Libéré trois jours plus tard, il fait l'objet d'un second mandat qui l'oblige à se cacher dans sa région natale. C'est seulement le 26 octobre 1839 qu'il se constitue prisonnier et il est libéré quel-

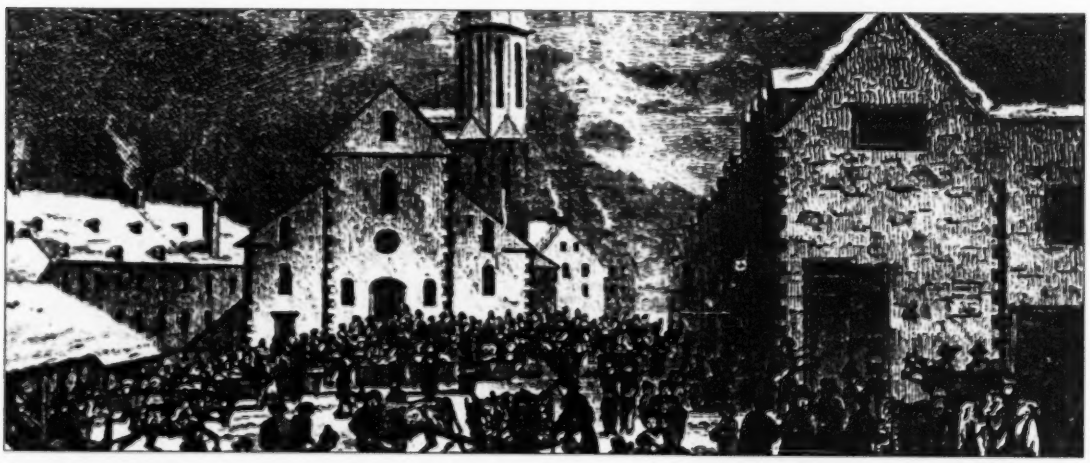

Gravure George Bourne

ques jours plus tard.

Après l'Union, Morin revient en politique et représente successivement les circonscriptions de Nicolet, Saguenay, Bellechasse, Terrebonne et Chicoutimi-Tadoussac. Il est commissaire (ministre) des Terres de la Couronne dans le gouvernement Lafontaine-Baldwin, puis président de l'Assemblée législative. En 1851, il devient chef du gouvernement avec Hincks et il forme aussi un gouvernement avec MacNab, en 1854.

Miné par la maladie, Morin démissionne en janvier 1855 et accepte un poste de juge. À ce titre, il devient membre de la Commission de codification du Code civil du Bas-Canada, mais il meurt, à Sainte-Adèle, en 1865, un an avant l'entrée en vigueur du Code.

Augustin-Norbert Morin était un homme modeste qui n'avait pas le tempérament pour devenir chef de parti. Ce fut quand même une grande figure du XIX[e] siècle canadien.

> De santé fragile malgré une taille peu commune, il possédait peu de ces attraits qui rendaient d'autres hommes politiques plus agréables aux yeux des siens. La nature avait été excessivement avare de talents oratoires envers lui et «l'art n'avait nullement réussi à corriger l'œuvre de la nature»! Patriote fervent, il était d'une intégrité proverbiale que nul adversaire n'a d'ailleurs contestée. Il fut le type même du parlementaire ardent et fidèle aux séances de la chambre, approfondissant tous les sujets étudiés et prévoyant les conséquences à brève et longue échéance de toute mesure législative. Il fut attentif aux progrès de son siècle, ne négligeant rien qui puisse améliorer le sort économique des siens.

Fortin, Létourneau, Morin et Boissonnault partageaient les idéaux des Patriotes. Dans la région de Kamouraska, les députés Pierre Canac dit Marquis et Alexandre Fraser, qui ont remplacé Charles-Eusèbe Casgrain et Amable Dionne peu avant la rébellion, étaient plutôt de tendance «bureaucrate». En juin 1837, après le triomphe du «Bois de Boulogne», Papineau poursuit sa route vers Kamouraska où Dionne le reçoit, mais le chef du Parti patriote comprend qu'il n'aura pas un auditoire aussi sympathique que dans les deux autres circonscriptions, L'Islet et Bellechasse, et il décide de ne pas tenir d'assemblée.

Gaston Deschênes
historien

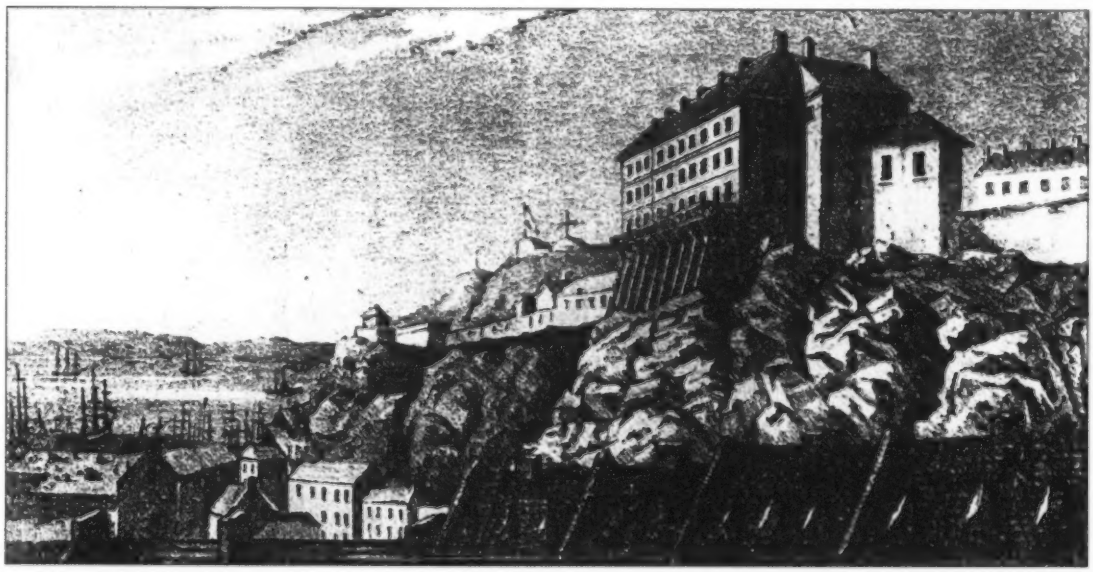

BANQ-Centre d'archives de Québec

Un peu *d'histoire*

Arthur Leclerc, député de Charlevoix... mon père!

Arthur Leclerc était natif de Trois-Pistoles, mais il a passé sa vie adulte dans Charlevoix. L'homme et le pays se sont mutuellement adoptés, compris et aimés.

Un médecin

Les aînés de Charlevoix se souviennent du **Docteur Leclerc**, qui fut, dans les années quarante, cinquante et soixante, médecin-chirurgien à Baie-Saint-Paul, puis à La Malbaie, député de Charlevoix, ministre de la Santé.

Combien de femmes se rappellent que c'est *le Docteur* qui les a accouchées? Combien d'hommes, de femmes et d'enfants il a soignés? Combien de bébés il a baptisés, comme le prévoyait alors la «procédure d'urgence» de l'Église catholique en cas de danger de mort pour le nouveau-né.

Au temps où il pratiquait la médecine à Baie-Saint-Paul (fin des années 30 et début des années 40), il a traversé à d'innombrables reprises le bras de mer qui sépare cette ville de l'Île-aux-Coudres pour aller *aux malades*. L'hiver, cette traversée s'effectuait dans un canot à glace, mû à bras d'homme. Il fallait ramer et godiller quand le canot flottait, et le monter et le traîner sur la glace quand celle-ci était dure. Le pire, c'était «entre les deux», quand la glace était en frasil, trop molle pour porter, trop dure pour ramer. On arrivait mouillé et gelé, et le docteur participait à l'effort comme chacun, dans le canot ou à côté. Il y avait aussi, parfois, et par chance, la possibilité de traverser en avion muni de skis.

Plus tard, installé à La Malbaie (il fut le premier médecin-chirurgien de l'hôpital Saint-Joseph), il visitait, l'hiver, ses patients jusqu'à Baie-Sainte-Catherine, Saint-Urbain ou Sainte-Mathilde, en *snow* (le Snowmobile). Cette merveilleuse invention de J.A. Bombardier permettait de se déplacer par tous les temps sur la neige, grâce à ses chenilles et ses skis; On voyageait dans les effluves d'essence brûlée, au milieu du bruit du moteur, qui se trouvait quasiment dans l'habitacle. Il arrivait aussi qu'on *renverse* sur le côté, le centre de gravité du véhicule étant plutôt élevé par rapport aux chenilles. *On aimait ça.*

Michel Leclerc

Pourriez-vous croire, avec toutes les précautions que l'on prend aujourd'hui, que dans la salle d'attente du bureau de tous les médecins de l'époque (1950), il y avait des *cendriers*? Ces accessoires étaient vus, Dieu leur pardonne, comme des moyens hygiéniques, sinon sanitaires!...

Outre les actes médicaux que l'on s'attend de nos jours à voir poser par un médecin généraliste, la pratique médicale de ce temps-là comportait bien d'autres facettes. Le médecin de famille, à cette époque, se devait d'être polyvalent, et la compartimentation d'aujourd'hui aurait donné de bien mauvais résultats dans les cas d'urgence, sans parler des poursuites pour concurrence illégale! Ainsi, le docteur Leclerc allait dans les *rangs* pour arracher les dents cariées, remboîter les épaules ou faire des accouchements; il lui arrivait de réduire des fractures, de pratiquer des césariennes, et même, en une occasion, de procéder à une trépanation. Il avait sa propre mini-pharmacie et vendait les médicaments qu'il prescrivait à ses patients, qui parfois le payaient en cageots de bleuets ou en perdrix, selon la saison. *Le docteur* avait même fait fabriquer par une compagnie pharmaceutique certains médicaments selon ses propres indications, ayant expérimenté diverses combinaisons capables de produire de bons effets, et qui *marchaient* (par exemple, la Solution Bertoz).

Il devait aussi parfois tenter de soulager son patient par l'écoute et la parole, lorsqu'il s'apercevait, par exemple, que l'eczéma de madame était relié au fait que sa belle-mère vivait sous le même toit qu'elle... Son rôle devenait alors celui de confident, et de conseiller.

Après avoir pratiqué la médecine générale pendant treize ans, il a pris la décision d'aller se perfectionner en chirurgie générale. À quatre ou cinq reprises, il est allé faire des stages de six mois aux cliniques Mayo (Rochester), Lahey (Boston), et Notre-Dame (Montréal).

Un jour, il reçut un appel téléphonique d'un médecin qui éprouvait des difficultés, pendant une intervention sur une patiente; le Dr Leclerc lui donna, au téléphone, en direct (en temps réel, comme on dirait aujourd'hui), des indications pas à pas sur la façon de procéder... et tout se passa bien. Un avant-goût de la télémédecine... Il a aussi aidé de jeunes confrères venus pratiquer à La Malbaie, en partageant avec eux ses connaissances et son expérience, plutôt que de prendre une attitude de défense devant la « compétition ».

Un politicien

Sur la Côte-nord, où il avait commencé à exercer la médecine dans les années 30, il fut sollicité pour être candidat au poste de député pour l'élection de 1936. Sa première campagne électorale se fit en grande partie en bateau, pour atteindre, de village en village, les populations que nulle route ne reliait entre elles (situation qui persiste encore dans les derniers *milles* de la Basse Côte-nord). Dans ses souvenirs de cette époque, il mentionnait des noms comme Magpie, Harrington Harbour (où fut tourné l'excellent film *La grande séduction*), Kégaska. Il fut élu, à 33 ans, député de Charlevoix-Saguenay. Il faut se représenter que ce double comté couvrait le territoire du Charlevoix actuel, additionné de toute la Côte-Nord et de la Basse Côte-Nord.

Étant donné qu'il fut député et ministre sous l'Union nationale, on peut être tenté, aujourd'hui, à cause de la perception qu'on peut avoir de ce parti cinquante ans plus tard, de considérer ces années de gouvernement avec une certaine distance. Les majorités importantes qui l'élisaient témoignaient, pour dire le moins, d'une forte approbation envers le docteur Leclerc. Et plaçons-nous à une époque où il fallait aux gens de La Malbaie trois heures et demie de voiture pour se rendre à Québec sur des routes de *gravelle*, où les écoles de rang comptaient une enseignante pour six classes, dans toutes les matières, et dans la même pièce, où l'Île-aux-Coudres, comme tant d'autres paroisses, n'avait pas l'électricité, où tant de cultivateurs n'arrivaient même pas à emprunter pour se mettre sur pied, et l'on comprendra alors que cette période ait donné lieu à des programmes tels que *l'asphaltage* des routes, les *travaux d'hiver*, la construction d'écoles chauffées, l'électrification rurale et le crédit agricole. Et cela sur une vingtaine d'années, ce qui n'est pas si long comme transition vers l'éclosion de la *modernité* telle qu'entendue aujourd'hui.

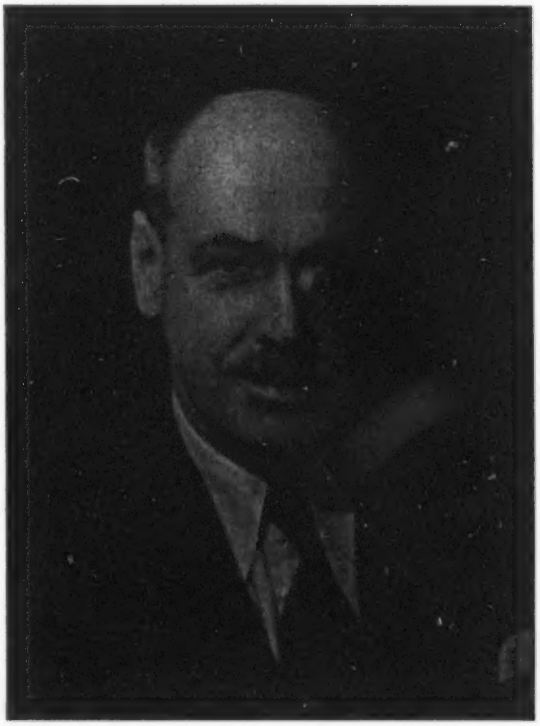

M. Arthur Leclerc

Parler de *grande noirceur* pour qualifier cette période n'est-il pas exagéré? Je ne crois pas qu'une vingtaine d'années de gouvernement, au milieu du vingtième siècle, ait pu exercer un tel étouffement sur un peuple qui en a vu d'autres au cours de sa courte, mais vigoureuse histoire. La fin des années 50 et le début des années 60 ont vu apparaître, partout dans le monde, le

passage d'une génération à une autre, l'évolution d'une certaine manière d'être et de penser, d'un certain état des choses à l'effervescence de la nouveauté. Kennedy succédant à Eisenhower («*the torch has passed to a new generation*»), Pie XII à Jean XXIII, le départ de Franco en Espagne, de De Valera en Irlande et de Salazar au Portugal, le rock'n roll, Elvis, la mission sur la Lune, ces années fabuleuses marquaient un nouveau passage, et le Québec n'a pas été en reste, Lesage succédant à Sauvé. Les Trudeau, Pelletier, Fillion, Marchand, Ryan, Laurendeau, O'Neill, Lévesque, et autres artisans de ce passage vers une société plus ouverte et plus moderne ont tous surgi durant cette période.

Par ailleurs, le gouvernement dont Arthur Leclerc faisait partie fut le premier à mener le combat contre l'empiètement d'Ottawa dans les domaines du ressort des provinces, en affirmant haut et fort l'autonomie de celles-ci dans les champs de compétence que la Constitution leur confiait. Il poussa la confrontation à un maximum lorsqu'il établit un impôt provincial sur le revenu, forçant le fédéral à reculer graduellement en cédant des points d'impôt au Québec pour en tenir compte, combat repris par la suite avec énergie par les libéraux de Jean Lesage, et qui se poursuit toujours.

Les programmes sociaux de l'époque n'étaient que le présage de ce qu'ils sont aujourd'hui, mais je me rappelle qu'en 1958 (j'avais alors quinze ans), lorsqu'il prit la tête du ministère de la Santé du Québec, Arthur Leclerc avait mis sur pied un comité d'étude chargé de proposer un modèle d'assurance hospitalisation pour remplacer le système plutôt aléatoire des soins gratuits réservés aux «nécessiteux», comme on appelait alors les moins bien nantis. Il ne put mener son projet à terme, car le gouvernement dont il faisait partie fut renversé en 1960, mais je me réjouis qu'il ait pris cette initiative. Sa perspective était celle de l'époque : on confierait au secteur privé (essentiellement alors des communautés religieuses) l'accomplissement de l'activité, le gouvernement en établirait les règles et en superviserait l'exécution, et payerait les primes aux compagnies d'assurance qui, elles, assumeraient le coût des services. Il avait communiqué avec les représentants des grandes compagnies d'assurance afin de discuter des primes à payer pour assurer tous les Québécois en cas d'hospitalisation.

Au cours des dernière années de sa vie, le ministre Leclerc et député de Charlevoix était devenu favorable à l'indépendance du Québec. Il s'en est fallu de peu pour qu'il ne donne ouvertement son appui au candidat péquiste dans Charlevoix en 1973, un certain... Jean Garon. La raison de son refus? La loyauté qu'il devait à ses anciens organisateurs de l'Union nationale, sur qui il avait toujours pu compter lors de ses campagnes antérieures, et à qui il ne voulait pas faire l'affront de les abandonner. Je ne lui ai jamais demandé pour qui il avait finalement voté, cette année-là. Mais je devine ce qu'il a fait lors de l'élection suivante, celle de 1976.

Mon père

Il y avait chez mon père un côté *spectaculaire*, du moins pour le plus jeune de la famille que j'étais. Ses actions étaient pour moi des exploits.

Il avait du panache, du prestige, une renommée justifiée par ses multiples talents de médecin, d'orateur, de fin causeur, de musicien. Son contact avec tout le

La famille Leclerc

monde était aisé, naturel, il aimait les gens. Il ne prenait pas d'alcool, il faisait même partie du Cercle Lacordaire. Mais il ne laissait pas sa place dans n'importe quelle réunion familiale ou sociale, quel que fût le nombre d'invités ou le sujet de la rencontre.

Il jouait bien du violon et possédait une belle voix de ténor naturel, que notre mère, Antoinette Tremblay, accompagnait au piano. En fait, elle avait le plus grand talent et savait mettre celui de son mari en valeur, comme c'était le cas dans bien des familles, à l'époque. Il nous parlait de ses lectures (il était un liseur avide), nous racontait ses voyages (il était l'un des rares Charlevoisiens de l'époque qui «allaient en Europe»), nous bombardait de questions, de jeux de mots, de mots d'esprit et de farces. Le dictionnaire faisait partie de nos repas et permettait d'arbitrer les questions douteuses ou insolubles (ah! ces innombrables tomes du Quillet-Flammarion que je devais aller chercher dans le bureau!).

Nous parlions de politique, de religion (il était pratiquant, assez conservateur, mais ne craignait pas d'exprimer ses doutes sur un tas de pratiques et de rituels), de musique, de nature (il adorait la mer, la forêt, les grands espaces, la chasse, la pêche, la natation et le sport en général, le tennis lui tenait à cœur, car nous avions un *court* chez nous). À l'époque où la télévision n'avait pas atteint Charlevoix, il enregistrait, l'automne, sur une enregistreuse à ruban, la diffusion radio des parties des séries mondiales de baseball pendant qu'il tenait son bureau de médecin. Il les écoutait par la suite, et parfois de nouveau en plein hiver, avec son ami le docteur Jean-Guillaume Dufour de Baie-St-Paul.

Il était aussi naturellement doué pour le bricolage et la mécanique, et se tirait bien d'affaire pour réparer toutes sortes de bris (parfois avec une pièce de sa fabrication). «Il ne faut jamais être mal pris», disait-il comme s'il s'agissait d'une évidence. Il pouvait démonter et remonter un moteur hors-bord et le remettre en état. En fait, il était très débrouillard, et bien habile de ses mains.

À la maison, son ascendant était total sur notre famille de huit enfants. Parmi les valeurs qu'il nous inculquait, le sport constituait le côté *light* de ce qu'au fond il souhaitait pour nous, à savoir l'*effort*. Il abhorrait la paresse, et ne l'autorisait pas plus chez ses enfants ou chez les autres que pour lui-même, peut-être à cause de l'enfance austère qu'il avait connue. À dix ans, il était devenu orphelin de père et de mère, avec huit autres petits frères et sœurs, à Trois-Pistoles. Il fallait nous lever tôt. Au Cap-à-l'Aigle, où nous passions l'été «les fesses à l'eau», le réveil de toute la famille à 6 h 30 n'était pas rare si papa avait vu une famille de canards tout près du bord, et nous n'avions pas le choix d'aller nous émerveiller avec lui. Il faut dire que son enchantement était communicatif!

De gauche à droite : René Richard, Omer Côté, secrétaire de la province, Juge Henri D'Auteuil, Dr Arthur Leclerc, député de Charlevoix, Blanche Simon, épouse de René Richard et Mgr Félix-Antoine Savard

Si la marée était haute, la baignade glacée dans le fleuve, toute la famille réunie, s'imposait à tous, à moins de maladie extrême, ce qui ne pouvait pas arriver, puisqu'il était «docteur», et que nos petits bobos étaient renvoyés avec un «c'est rien, ça va se passer». Si les cordonniers sont mal chaussés, ce sont les enfants de médecins qui sont mal soignés.

Il tenait à l'honneur, à l'exemple, au respect des autres. Nous devions aller à la messe et aux offices, avoir une conduite de bon chrétien (pas facile), remercier le bon Dieu pour tout ce qu'il nous donnait, et apprendre à partager (pas toujours facile non plus!). Il m'arrivait de l'accompagner dans ses visites de malades à domicile.

Normalement je l'attendais dans la voiture, mais je me souviens d'une fois où il m'avait amené dire bonjour à la famille visitée; je n'oublierai jamais le mouvement sec avec lequel sa main avait fait sauter la tuque que j'avais sur la tête, et que j'avais oublié d'enlever en entrant dans la maison, ce qui constituait une impolitesse grave.

Il y avait un poète en lui, un poète qui s'ignorait mais qui se trahissait par le plaisir avec lequel il nous citait certains textes, et aussi, à l'occasion, par une capacité d'émerveillement presque enfantine, assortie de trouvailles souvent touchantes. Il m'avait parlé d'un concert auquel il avait assisté, et il m'avait décrit la section des cordes, où les archets des violons s'élevaient et s'inclinaient en même temps, comme un champ de blé qui ondule sous la caresse du vent!

Il a beaucoup fréquenté, à une certaine époque, Me Félix-Antoine Savard, avec qui il a fait plusieurs voyages de chasse, de pêche ou simplement d'agrément, sur le fleuve et dans le bois. L'auteur de *Menaud* l'avait même félicité, un jour, pour le «beau coup» de fusil, en pointant la «blessure» sur le ventre du loup-marin tué, alors qu'il s'agissait... du sexe de l'animal!

Mon père nous a fait vivre une enfance proche de la nature, et surtout proche de la mer, où la marée, comme le coucher du soleil, est plus importante que l'heure. Il nous a montré à pêcher, à jouer au tennis, à ramasser le bois de grève, à chanter ensemble, à passer la *gratte* dans la côte pour ramener le gravier au milieu, à monter la chaloupe assez haut sur la grève pour que les «grand'mers» ne viennent pas la chercher.

Le rapport de chaque enfant avec son père est personnel, et ce lien s'inscrit dans la trame de son individualité. Quant à moi, je suis très fier du mien.

Michel Leclerc
Ex-fontionnaire de l'Assemblée nationale

Voici la notice tirée de la rubrique des anciens parlementaire, sur le site internet de l'Assemblée nationale du Québec :

Arthur LECLERC (1902-1979)

Né à Trois-Pistoles, le 26 octobre 1902, fils de Willie Leclerc, marchand, et de Wilhelmine Rousseau.

Fit ses études à Trois-Pistoles, aux collèges de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et de Nicolet, et à l'université Laval à Québec. Reçu médecin en 1928.

Exerça sa profession de médecin chirurgien aux Escoumins, à Saint-Paul-du-Nord, à Baie-Saint-Paul et à La Malbaie à partir de 1943. Fonda un petit hôpital à Baie-Saint-Paul et fut directeur médical à l'hôpital Saint-Joseph à La Malbaie. Membre du Bureau médical de Charlevoix, de l'Association des médecins de la province de Québec et de l'Association des médecins de langue française du Canada. Membre de la Chambre de commerce de La Malbaie, du Cercle Lacordaire et de la Société des artisans.

Élu député de l'Union nationale dans Charlevoix-Saguenay en 1936. Ne s'est pas représenté en 1939. De nouveau élu dans la même circonscription en 1944, et dans Charlevoix en 1948, 1952, 1956 et 1960. Assermenté ministre d'État dans le cabinet Duplessis le 5 août 1952. Ministre de la Santé dans les cabinets Duplessis, Sauvé et Barrette du 5 novembre 1958 au 5 juillet 1960. Défait en 1962.

Décédé à Québec, le 17 avril 1979, à l'âge de 76 ans et 6 mois. Inhumé à Sainte-Foy, dans le cimetière Notre-Dame-de-Belmont, le 20 avril 1979.

Avait épousé à Montmagny, dans la paroisse Saint-Thomas-de-la-Pointe-à-la-Caille, le 22 octobre 1928, Marie-Antoinette Tremblay, fille de Léandre Tremblay, inspecteur à la compagnie Price, et d'Éléonore Gobeil.

La vie littéraire et culturelle

NDLR Les premiers numéros de notre *Bulletin* comportaient des comptes rendus de lecture, qu'il s'agisse de biographies ou d'essais de nature politique ou d'échos personnels de la vie littéraire et culturelle québécoise. Bien sûr, ce type de collaboration assurée initialement par notre collègue Jérôme Proulx s'est poursuivie par la suite, notamment sous la plume de notre collègue Serge Geoffrion. Afin de favoriser une collaboration plus grande de nos lecteurs qui font des lectures tous azimuts, nous ouvrons avec ce numéro une chronique intitulée «La vie littéraire et culturelle». Cela vous permettra de nous faire partager vos coups de foudre culturels et votre point de vue sur un auteur, une pièce de théâtre ou un concert. Au plaisir de vous lire!

Un très beau livre!

Nous portons à l'attention de nos lecteurs ce magnifique livre, *Cimetières - Patrimoine pour les vivants*, réalisé sous la direction de l'ethnologue Jean Simard, comprenant plus de 300 photos du cinéaste François Brault. Ce livre sur papier de luxe, remarquablement illustré, nous amène à réfléchir sur le rapport des humains avec les morts, d'hier à aujourd'hui. Une dizaine de spécialistes y présentent des textes, tout aussi intéressants et variés les uns que les autres, sur l'origine des cimetières, le rituel mortuaire des Amérindiens, les conditions hygiéniques des cimetières urbains de naguère, la tradition des funérailles d'antan, et la grammaire décorative qui s'y exprime. L'ensemble du livre constitue une réflexion sur ces grands parcs de silence et d'art, trop peu fréquentés en tant que patrimoine humain, pleins de la mémoire des vivants et de leur histoire, espaces sacrés «en devenir profane», souvent menacés et dont peu sont classés. Ce livre offre une bonne occasion de revisiter les cimetières urbains célèbres, les cimetières marins du Saint-Laurent, des cimetières ruraux remarquables, comme celui de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud ou les cimetières très particuliers comme le cimetière *ad santos* de Saint-Roch-des-Aulnaies, situé sous l'église et comprenant des épitaphes pour plus de 250 personnes, ou le cimetière de la Guerre de Sept Ans (Québec) où reposent un millier de soldats identifiés et les 18 décorés de la Croix de Saint-Louis, dont Montcalm. Ce livre constitue une belle remontée dans le temps, un temps qui nous est mesuré par une date d'entrée et de sortie!

André Gaulin

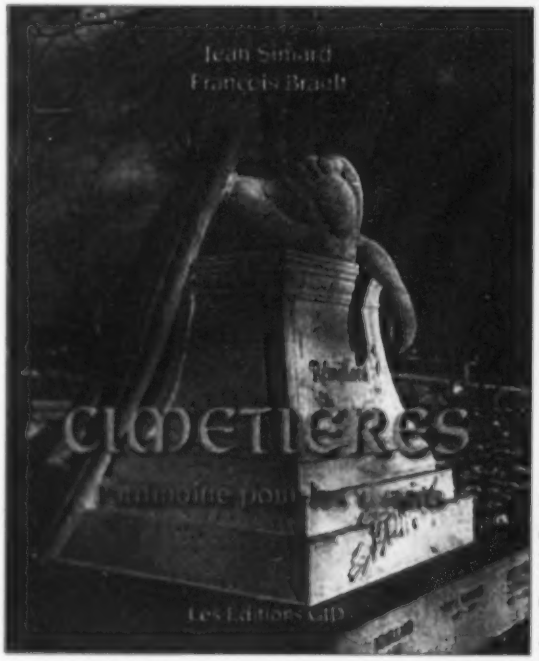

photo François Brault

Cimetières - Patrimoine pour les vivants, aux éditions CID, Québec, 2008, 451 pages

Pour saluer une grande écrivaine

Marie-Rose-Emma-Gabrielle Roy est née le 22 mars 1909, il y a cent ans, à Saint-Boniface, au Manitoba. Elle évoque sa ville natale et ses «frontières linguistiques» dans son œuvre autobiographique posthume, *La Détresse et l'Enchantement* (1984). Elle y rappelle notamment sa mère, Mélina Landry, l'épouse du fonctionnaire Léon Roy. Son pays natal, le Manitoba, qu'elle devait quitter jeune femme, prend vie dans son œuvre, en particulier *La Petite poule d'eau* (1950), *Rue Deschambault* (1955), *la Route d'Altamont* (1966) ou *Ces enfants de ma vie* (1977).

C'est toutefois son *Bonheur d'occasion*, publié à Montréal (aux éditions Pascal en 1945 et chez Beauchemin en 1947) ainsi qu'à Paris, chez Flammarion, qui la fait d'abord connaître comme une écrivaine de talent, à l'œil fin et observateur, au style touchant, une auteure amoureuse de ses personnages. Avec cette narration autour de la famille Lacasse du quartier populaire de Saint-Henri, Gabrielle Roy fait entrer le roman québécois dans le milieu urbain. Elle – et le Roger Lemelin d'*Au pied de la Pente douce* et des *Plouffe* – quittent le roman de la terre et introduisent le roman de mœurs urbaines. Mine de rien, *Bonheur d'occasion* porte la misère et la révolte d'un petit monde auquel la guerre, paradoxalement, va apporter le salut et faire accéder à la modernité! C'est là l'idéal utopique d'Emmanuël Létourneau, amoureux de Florentine Lacasse, abandonnée par l'arriviste Jean Lévesque, qui s'engage dans une guerre qui doit abolir toutes les autres. Pendant que s'engage aussi Azarius, le père, qui cesse d'être chômeur, Florentine reçoit le salaire du simple soldat, son mari, et voit un peu de baume adoucir la misère qu'elle traîne chaque printemps, de logement minable en plus minable encore!

André Gaulin
Député de Taschereau de 1994 à 1998

Photo: Annette and Basil Zarov, Montréal

«Il (Jean Lévesque) arriva au viaduc de la rue Notre-Dame, presque immédiatement au-dessus de la petite gare de brique rouge. Avec sa tourelle et ses quais de bois pris étroitement entre les fonds de cours, elle évoquerait les voyages tranquilles de bourgeois retirés ou plus encore de campagnards endimanchés, si l'œil s'arrêtait à sa contenance rustique. Mais au-delà, dans une large échancrure du faubourg, apparaît la ville de Westmount échelonnée jusqu'au faîte de la montagne dans son rigide confort anglais. Il se trouve ainsi que c'est aux voyages infinis de l'âme qu'elle invite. Ici, le luxe et la pauvreté se regardent, inlassablement, depuis qu'il y a Westmount, depuis qu'en bas, à ses pieds, il y a Saint-Henri. Entre eux s'élèvent des clochers.»

(*Bonheur d'occasion*, Beauchemin, tome I, section II, p. 31)

André Langevin, un solitaire engagé!

Né à Montréal le 11 juillet 1927, André Langevin vient de nous quitter le 23 février dernier. Il vivait sa retraite dans le pittoresque village estrien de Frelighsburg.

Compagnon des romanciers des années 1940-1960 qui firent le procès de notre société, André Langevin a témoigné du statut social de l'orphelin dont parle toute son œuvre, cette vision culminant avec *Une chaîne dans le Parc* (1974). Le Pierrot de cet imaginaire est l'enfant sans parents que deviendront tour à tour Jean Cherteffe (*Évadé de la nuit*, 1953), Alain Dubois (*Poussière sur la ville*, 1953), Pierre Dupas (*Le Temps des hommes*, 1956) ou Antoine (*L'Élan d'Amérique*, 1972). Cela est tout aussi vrai des personnages féminins, ceux du *Temps des hommes* en quête de tendresse dans le monde masculin de l'incommunicabilité, ou cette Claire Smith de *L'Élan d'Amérique* «orpheline d'elle-même».

Contrairement aux romanciers de courant spiritualiste comme Robert Charbonneau, André Giroux, Robert Élie, Langevin propose des valeurs laïques comme cette pitié dynamique du médecin Dubois de *Poussière sur la ville* que ses contemporains n'admettent pas du tout dans l'armure de leur conformisme. L'écrivain, d'un roman à l'autre, des romans qui rejoignent souvent des romanciers essayistes de la période comme François Hertel, Pierre Baillargeon, Berthelot Brunet, ausculte l'univers de l'échec dans l'ensemble de son imaginaire : celui de la personne (1951), du couple (1953), de la charité (1953), de tout un collectif (1972).

D'un pessimisme constructif, comme Camus, le journaliste et romancier prend parti social pour la laïcité, la défense de la liberté et le statut souverain de la langue française. Parmi ses nombreux essais parus pendant la décennie soixante sur l'État du Québec, la démocratie et les questions sociales de la Révolution tranquille, il faut compter comme un classique ce texte de 1964, intitulé «Une langue humiliée» où il plaide pour l'unilinguisme français, la mesure la moins radicale d'un peuple qui refuse de se suicider. Ce peuple, il le voit dans ses divers essais comme têtu, plus habilité par l'histoire à dire «non» qu'à s'émanciper sans remords.

André Langevin a marqué tout particulièrement le roman québécois de la décennie1950-1960, remportant alors deux fois le prix du Cercle du livre de France et donnant ce classique de *Poussière sur la ville*. Pourtant, le soussigné a un faible pour *Le Temps des hommes*, ce beau roman «bressonnien», sombre et poétique, qui décrit bien le monolithisme social imposé par une religion vorace et déshumanisante. On peut saluer celui qui s'en va comme l'un des grands témoins de notre temps, homme courageux, réservé, aux idées généreuses pour des orphelins de l'histoire.

André Gaulin

Un ouvrage colossal sur l'Histoire de Québec et de sa région vient de paraître Une réalisation du Chantier des histoires régionales de l'INRS

NDLR Notre collègue Jean-Paul Coutier a présidé le comité formé pour la réalisation de *L'Histoire de Québec et de sa région* ainsi que le financement de ce projet avec le soutien dynamique de M. Georges Lamy, de l'INRS. Ce n'était pas une mince affaire, puisque ce comité, composé d'un grand nombre de personnes, s'est réuni pendant les dix années qu'a duré cet important chantier culturel. Les historiens qui en ont fait partie livrent sur la capitale nationale de nouvelles pistes de compréhension. On trouvera ci-dessous le communiqué émis par l'INRS à l'occasion de la parution de cet ouvrage.

Québec, 12 novembre 2008. – Le plus important ouvrage de référence sur l'*Histoire de Québec et de sa région* vient de paraître. Signé par des chercheurs chevronnés, sous la direction de l'historien Marc Vallières de l'Université Laval, cet ouvrage monumental retrace l'évolution démographique, économique, sociale et culturelle de «cette terre de beauté», des origines à nos jours. Pièce maîtresse de la collection «Les régions du Québec» développée par l'INRS et publiée aux Presses de l'Université Laval, l'*Histoire de Québec et de sa région* propose des interprétations historiques inédites de cette région au coeur de l'héritage français en Amérique.

Fruit de dix années de recherche, cet ouvrage se distingue et innove à bien des égards. Tout d'abord, l'histoire de Portneuf, de la Côte-de-Beaupré et l'Île d'Orléans se conjugue à celle de la ville de Québec, pour offrir une perspective unique sur les rapports ville-campagne. Pour écrire finement cette histoire, les auteurs ont également puisé à de multiples sources : recensements, documents sur l'état civil, archives municipales et institutionnelles, journaux et périodiques, publications gouvernementales, recueils de cotes de crédits ainsi que de nombreuses études publiées.

Avec ses trois tomes abondamment illustrés, l'*Histoire de Québec et de sa région* constitue un ouvrage colossal qui ouvre de nouvelles avenues de recherche et renouvelle «une histoire qui déjà avait suscité de nombreux travaux d'une grande diversité de chercheurs», observe Marc Vallières. Chacun des trois tomes correspond aux périodes allant des origines à 1791, puis de 1792 à 1939, et de 1940 à 2008. L'ouvrage se divise en quatre parties:

- Lieu de passage, capitale coloniale et premières seigneuries, jusqu'en 1791
- Bois et immigration : au coeur d'une colonie britannique, 1792-1867
- Industrie et forêt : une capitale provinciale tournée vers le continent, 1868-1939
- Capitale nationale et région au coeur de l'héritage français en Amérique, 1940-2008

Ont contribué à mettre en lumière les diverses dimensions de l'*Histoire de Québec et de sa région* : Marc Vallières (responsable – économie, agriculture, industrie, institutions, société et développement urbain), Yvon Desloges avec la collaboration d'André Charbonneau (ville de Québec à l'époque coloniale française et anglaise), Andrée Héroux (milieu physique, seigneuries et région), Réginald Auger (époque amérindienne), Fernand Harvey et Sophie-Laurence Lamontagne (vie culturelle).

Comptant plus de 2 200 pages, l'ouvrage *Histoire de Québec et de sa région* est disponible en librairie au coût de 89,9 $

Gisèle Bolduc,
418 654-3817,
Gisele.bolduc@adm.inrs.ca

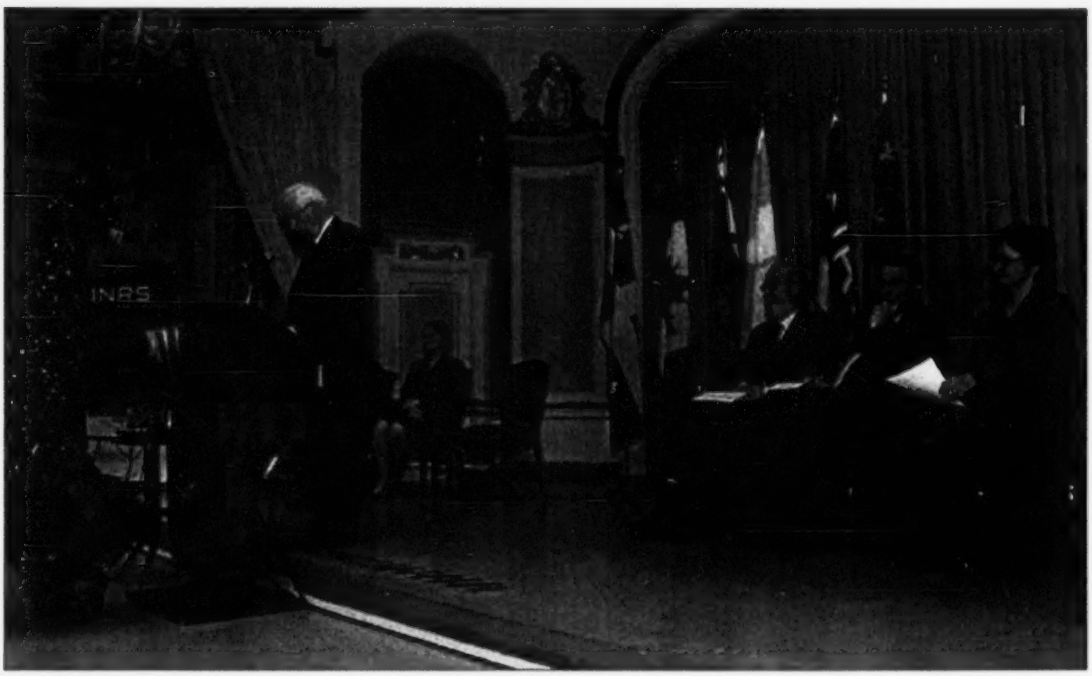

M. Jean-Paul Cloutier, M. Marc Vallières, responsable scientifique, M. Régis Labeaume, maire de la ville de Québec et la représentante de l'INRS.

Fonds commémoratif Camille-Laurin

10e anniversaire du décès de Camille Laurin :
l'organisme mène une campagne de financement pour ériger un monument commémoratif

« Personne ne peut et ne doit ignorer la contribution du Dr Laurin, tant elle est fortement inscrite dans la trame de notre peuple. Son combat, aussi nécessaire que juste, a contribué à définir la langue française comme véritable fondement de la société québécoise »

La ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Christine Saint-Pierre.

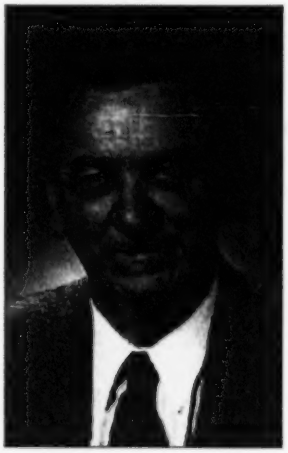

Montréal, le 15 mars 2009 – Le 11 mars dernier marquait le 10e anniversaire du décès du docteur Camille Laurin. Psychiatre émérite, puis député de Bourget et ministre dans le cabinet de René Lévesque, le docteur Laurin fut entre autres, l'instigateur de la Loi 101, la Charte québécoise de la langue française.

Afin d'honorer sa mémoire, le Fonds commémoratif Camille-Laurin a initié une demande auprès de la Commission de toponymie du Québec, afin que l'édifice abritant l'Office de la langue française soit l'objet d'une désignation toponymique. Ainsi, le 8 mars dernier, à l'occasion d'une cérémonie de dévoilement de toponyme, l'édifice du 125, rue Sherbrooke Ouest, à Montréal est devenu officiellement l'édifice Camille-Laurin.

En outre, le conseil d'administration du Fonds commémoratif Camille-Laurin a commandé la réalisation d'un monument commémoratif, qu'il a l'intention de céder à la Société immobilière du Québec pour qu'il soit érigé sur le site de l'Office.

Présidé par l'épouse du docteur Laurin, Mme Francine Castonguay-Laurin, le Fonds commémoratif Camille-Laurin mène présentement une campagne de financement dans le but de recueillir les 25 000 $ requis à la réalisation du bronze et du monument issus de l'œuvre du sculpteur Léonard Simard.

Organisme à but non lucratif constitué en vertu de la loi québécoise, le conseil d'administration du Fonds commémoratif Camille-Laurin fait appel à la générosité de ceux et celles qui souhaitent commémorer l'œuvre du docteur Laurin, qui a légué aux Québécois et aux Québécoises un héritage extraordinaire. « La langue, n'est-elle pas l'âme d'un peuple ? », de souligner Mme Castonguay-Laurin.

Les dons peuvent être effectués par chèque personnel ou d'entreprise libellé à l'ordre du « Fonds commémoratif Camille-Laurin » et transmis à la trésorière de l'organisme dont les coordonnées sont les suivantes :

Mme Ginette Boivin, 2119, rue Rougemont,
Montréal Québec, H1N 2R3.

Il est à noter que l'organisme ne pouvant être reconnu à titre d'œuvre de charité, il ne peut émettre de reçu pour fin d'impôt. Pour de plus amples renseignements, prière de communiquer avec Madame Boivin au (514) 462-7370 (portable) ou (514) 982-6001 poste 6199 (bureau).

Johanne Jobin
Fonds commémoratif Camille-Laurin
(514) 728-9566 jjobin@aei.ca

De gauche à droite : Laurette Laurin, Renée Laurin, Dominique Viens, ministre des Services gouvernementaux, Christine St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Francine Castonguay-Laurin, Gabrielle Laurin.

« La langue est le fondement même d'un peuple, ce par quoi il se reconnaît et il est reconnu, qui s'enracine dans son être et lui permet d'exprimer son identité. »

Camille Laurin

« Je parle de ce qui me regarde, le langage, ma fonction sociale comme poète, à partir d'un code commun à un peuple. Je dis que la langue est le fondement même de l'existence d'un peuple, parce qu'elle réfléchit la totalité de sa culture en signe, en signifié, en signifiance. »

Gaston Miron, « Notes sur le non-poème et le poème »
dans L'Homme rapaillé, Typo - Poésie, Montréal, 1998.

Nouvelles de la Société du patrimoine politique (SPPQ)

NDLR La Société du patrimoine politique du Québec organise notamment des colloques scientifiques de grande qualité. Il y en aura deux en 2009, l'un sur les partis politiques qui remontent à Pierre Bédard, il y a presque 200 ans. L'autre soulignera ce que l'on a appelé «le règne de Maurice Duplessis», une période devenue plus lointaine, ce qui favorise des analyse moins subjectives!

Denis Monière

La Société du patrimoine politique intensifie le rythme de ses activités et organisera en 2009 deux colloques. Le premier portera sur le destin des partis politiques québécois. Le but de ce colloque est de réunir des historiens, des sociologues, des politologues ainsi que des praticiens de la politique qui réfléchiront de façon rétrospective et prospective à l'évolution des partis politiques au Québec et dans le monde. Les conférenciers seront appelés à répondre aux questions suivantes : Quelle a été l'évolution des structures partisanes à travers l'histoire du Québec ? Pourquoi certains partis sont-ils durables alors que d'autres disparaissent ? Comment les sondages ont-ils modifié le fonctionnement des partis politiques ? Comment les changements technologiques affectent-ils le rôle et le fonctionnement des partis ? Pourquoi le militantisme est-il en déclin dans les démocraties avancées ? Les partis ont-ils encore besoin de membres ? Le financement public des partis favorise-t-il une meilleure démocratie ou constitue-t-il un obstacle à la participation des citoyens ?

Pour sa part, le deuxième colloque commémorera le 50e anniversaire de la disparition de Maurice Duplessis. Les communications qui y seront présentées examineront les différentes facettes de ce premier ministre qui a marqué l'histoire du Québec, et proposeront de nouvelles pistes de recherche pour mieux comprendre cette époque charnière de notre évolution. La SOPOQ publiera, à cette occasion, un recueil des discours de Maurice Duplessis. Pour obtenir les programmes complets de ces deux colloques, prière de vous adresser à Gaston Bernier.

Denis Monière,
président

Des précisions sur les colloques

Le colloque sur les partis politiques québécois et leur destin aura lieu le 15 mai à la Maison Ludger-Duvernay, 82,1 rue Sherbrooke Ouest, à Montréal.

Quant au colloque sur la vie politique à l'époque de Duplessis et sur la présence de l'homme dans la société québécoise, il prendra la forme de trois rencontres, dont deux à Trois-Rivières (hôtel de ville) les jeudi et vendredi 17 et 18 septembre et la dernière à Québec (hôtel du Parlement), le vendredi 25 septembre.

Ce sont les 5e et 6e colloques organisés par la SPPQ. Rappelons que le colloque de l'automne 2006 portait sur la Commission Tremblay et le déséquilibre fiscal, celui de 2007, sur les retombées de l'Expo universelle de 1967 et celui de 2008, sur la gouvernance en Nouvelle-France. Les textes présentés à cette dernière rencontre seront publiés dans quelques mois, mais les actes des deux précédentes sont publiés dans le *Bulletin d'histoire politique* (volume 16, n° 1 et volume 17, n° 1).

On peut s'inscrire en communiquant avec:

Gaston Bernier, secrétaire de la SPPQ
418 528-8798 GastonBernier@assnat.qc.ca

Tribune libre

En l'absence de Champlain

NDLR : Nous tenons à rappeler que les signataires des textes en Tribune libre n'engagent qu'eux-mêmes. Ces textes visent à favoriser l'échange des points du vue, y compris le vôtre, si vous le désirez.

Dans une lettre qu'il a transmise au président de l'Amicale, André Harvey, le 7 février 2009, notre collègue Jean-Noël Tremblay a envoyé ce mot que notre président nous a prié de joindre au texte de l'ancien ministre de la Culture sous un gouvernement de l'Union nationale.

> «L'excellent éditorial de M. André Caulin dans la dernière publication de l'Amicale incite à réfléchir sur le bilan des fêtes du 400e anniversaire de la fondation de Québec. Il pose la bonne question : "Québec a-t-il la mémoire qui flanche?" D'autres s'interrogent sans doute de même. Qu'on en fût ou qu'on se tînt éloigné des célébrations, il n'en demeure pas moins nécessaire de se demander ce qu'on a fêté et comment. C'est ce que veut dire l'article que je joins.»

On se demande avec raison : «Québec a-t-il la mémoire qui flanche ?» Il convient d'ajouter : «Qui a empêché Québec de se souvenir ?» La question vaut d'être posée alors qu'on vient de remiser les oriflammes et les oripeaux des fêtes du 400e anniversaire de la fondation de Champlain. Qui a dit de cette célébration qu'elle était «sublime» ? Avant d'en convenir, il faudrait se demander qui étaient les officiants et qu'est-ce qu'on a célébré ?

L'organisation a embrigadé des milliers de gens et monté des centaines de scènes où l'on chantait et dansait sur des paroles et des airs afro-américains. Tout le monde riait jaune et rosé. La foule se réjouissait, tandis que vissé sur son socle, Champlain s'ennuyait. Comme on voulait l'occuper, on demanda, un jour de mauvais temps, à l'homme qui avait inauguré le Grand Siècle en dotant son pays d'une colonie en Amérique, de présider sur la terrasse Dufferin la grand-messe qui réunissait Québécois de souche et cousins accourus de France. Sans que la presse en parlât, on y vit même Monseigneur le Prince Jean de France, descendant éloigné du roi qui, en 1763, nous confia pour toujours à la bienveillance de celui d'Angleterre.

Jean-Noël Tremblay

Mauvais souvenir parmi d'autres qu'on s'est employé à exorciser. Il fallait faire «festif» ; ceux qu'on en avait chargés s'en sont bien acquittés. Il sied de reconnaître leurs mérites. Sauf qu'on a envie de savoir pourquoi l'histoire a tenu si peu de place dans une célébration historique.

Il y a eu, au départ, erreur d'aiguillage parce qu'on ne savait pas qui devait préparer les fêtes. L'ex-mairesse n'était pas emballée et son successeur de même. Tout juste habillé en maire, il se prit à penser que la formule du Festival d'été valait bien qu'on l'adaptât aux circonstances, quitte à truquer la fête et à évacuer l'histoire. Cela avait commencé là-bas avec la représentante d'une souveraine anglaise mandatée par Ottawa pour qu'elle apprît aux Français qu'elle descendait en ligne directe du premier «gouverneur» de la Nouvelle-France. La dérive était amorcée. Le gouvernement du Québec, qui aurait dû, vu l'importance de l'événement, en être l'ordonnateur a paru s'en désintéresser. Et la fête démarra. Ce qui devait être une commémoration devint un bal populaire. Cela s'entend, car le peuple avait le droit et l'occasion de s'ébaudir. On joignit ainsi l'agréable à l'utile. Mais l'agréable prit vite la place de l'utile et l'accessoire supplanta l'essentiel.

Si bien qu'on a trop peu fait de cas du motif historique; qu'on a obligé Champlain à accueillir, empruntée à Las Vegas, une chanteuse de cabaret et à subir la prestation d'un certain McCartney qui, ironie de l'histoire!, quelques siècles après Wolfe, a pavoisé sur les plaines d'Abraham. On sut donc peu de chose de la naissance de Québec et de sa continuation. Il y eut bien l'excellent Moulin à images, comme ici et là des initiatives de quartier; rien toutefois qui permît de suivre le cheminement des pionniers et d'entendre le témoignage des fondateurs de l'Amérique française. Dans son Abitation, Champlain eut sans doute écouté avec plaisir le récit de ses voyages, l'énumération de ses réussites et des hauts faits de ceux et celles qui ont bâti le Québec d'aujourd'hui. S'il en a saisi quelques bribes, elles lui sont parvenues souvent en anglais, dans le tintamarre du jazz, du funk, du punk, du slam, du hip-hop, du rap, du folk, du groove, du grunge et autres bruits de l'Amérique primitive. Le passé n'a guère trouvé place dans la liesse collective qui tenait lieu de rappel de la geste des pionniers et des réalisations de la civilisation française.

Il faut reconnaître que la France a fort peu participé à la fête du souvenir. Entre deux rendez-vous, le président est passé en trombe; son premier ministre, accompagné de quelques notables, a multiplié les effusions de circonstances, parenté oblige. Puis, la visite est repartie sans laisser d'autre trace que le regret d'un rendez-vous manqué.

La presse s'inquiétait de la présence du public. Elle savait pourtant que les Québécois ne dédaignent pas les lieux où l'on fête. On les a vus partout où les responsables les rameutaient. C'est à leur intention qu'on a conçu le spectacle. Ils en ont profité, et c'est tant mieux. D'autres auraient souhaité plus de musique, plus de théâtre, plus de publications et plus d'illustrations du passé. Ils ignoraient qu'on s'était, de guerre lasse, déchargé de la responsabilité de faire revivre l'histoire en engageant un habitué des *happenings*; celui-ci l'a escamotée, et Champlain s'est trouvé absent de ce dont il devait être au premier chef l'objet et le héros.

On a vanté les auteurs de l'exploit. A la vérité, ils ont réussi. Il n'en faut pas bouder le succès : «La fête a bien eu lieu.» On doute qu'elle ait instruit les participants. On les avait convoqués pour autre chose. Il en reste de «l'émotion», «beaucoup de pétards et de poudre aux cieux» On s'est amusé; on a repris en chœur l'imparable *Gens du pays* du poète de service; tout le monde s'est trémoussé à la manière des *Vieux amants* de Brel : «Il faut bien que le corps exulte.» Et maintenant, on cherche le «tangible et le durable». A part la belle fontaine de Tourny, quel monument perpétuera le souvenir de la fête tenue à Québec? Quel signe montrera que les Québécois ont revisité leur passé? Quelle pierre dira qu'on s'est souvenu avec piété de tous ceux qui ont apporté et défendu ici la langue et la culture françaises? Serait-ce que le Québec a «la mémoire qui flanche», ou qu'on ne s'est pas encore rendu compte que ce qui a surtout manqué à la fête, c'est la présence de Champlain?

Jean-Noël Tremblay, cm.
Député de Chicoutimi de 1966 à 1973

Jeux de guerre

Denis de Belleval

Marx (Karl, pas Groucho) a écrit que l'Histoire se répète : elle commence par une tragédie et se reproduit sous forme de farce.

Commençons par le côté comédie, puisque c'est de cela dont il s'agit : l'histoire-spectacle, la pseudo-reconstitution historique d'une scène de bataille. Pour ses amateurs, elle est un passe-temps, une occasion de s'amuser, voire une forme de loisir culturel. Son côté morbide (on mime des drames) est gommé par les règles du genre, elle se veut divertissement innocent, pas tragédie grecque, pique-nique convivial, pas lourde démonstration chargée de sens. Ce qui la rend acceptable et populaire, c'est justement la perte de sens des événements rappelés. La condition de son succès, c'est son caractère soi-disant non controversé et apolitique. À la rigueur, son innocuité dépend d'une réconciliation profonde ou simulée avec les conséquences des faits illustrés chez ceux de ses spectateurs qui en sont les héritiers directs, pour autant, bien sûr, qu'ils soient conscients de cet héritage et qu'ils l'assument. Je dis «à la rigueur», car pour plusieurs, même l'apaisement des mauvais souvenirs ne saurait justifier de telles démonstrations dont, au surplus, l'aspect mercantile n'échappe à personne. Par exemple, on imagine difficilement les Français et les Allemands prendre plaisir à pareilles mises en scène. Leur réconciliation, symbolisée par de Gaulle et Adenauer, agenouillés ensemble dans la cathédrale de Reims, puis par Mitterrand et Kohl, main dans la main, se recueillant sur le champ de bataille de Verdun, constitue pour leurs peuples une réparation sacrée, éternellement à l'abri des sacrilèges.

Cela nous amène à parler de l'Histoire, de sa version primordiale tragique, celle de la guerre de Sept-Ans ou de la *French and Indian War*, selon les Américains, les vrais vainqueurs de cette guerre qui a mis fin à l'empire s'étendant de Québec à la Nouvelle-Orléans et a fait obstacle à leur expansion vers l'Ouest. Les «Canadiens» vécurent alors les malheurs de toutes les vraies guerres : villages et ville de Québec incendiés et bombardés, champs en culture détruits, bétail volé, meurtres, viols, pillage et famine. On connaît le sort funeste réservé ensuite aux alliés amérindiens, aussi bien dans ce qui allait devenir le Canada que les États-Unis. Quant aux soldats des deux côtés, ils ne ressemblaient pas aux joyeux lurons qui se présenteraient sur les Plaines en 2009. Ils faisaient office de chair à canon, souffraient de dysenterie et d'autres maladies, étaient mal nourris et leurs mauvais vêtements grouillaient de vermine. Leurs

Le général Montcalm

officiers ne les tenaient pas en haute estime : Wolfe a écrit sur ses fantassins que «leur mort ne serait pas une grande perte», de toute façon. L'affrontement final n'eut rien non plus de commun avec le joli feu d'artifice auquel les badauds devaient assister l'été prochain. Ces hommes avaient peur et devaient faire des efforts surhumains pour vaincre leur panique et retenir leurs excréments. Plus que la mort instantanée, ils craignaient les blessures et les affres d'une agonie quasi certaine.

Après la Conquête (ou l'Abandon, c'est selon), les Anglais, qui étaient devenus experts en la matière, avaient d'abord songé à déporter les «Canadiens». Puis, face à la menace américaine, ils firent des concessions pour s'assurer de la neutralité des habitants. Ces bonnes dispositions ne durèrent pas. L'afflux des loyalistes américains mit en présence deux peuples, dont l'un était bien décidé à assurer son hégémonie. Dans ce but, il utilisa tous les moyens : parfois, l'intervention armée et les châtiments, souvent les lois répressives, sa domination sur les institutions représentatives, enfin.

Mais à quoi bon ces réminiscences amères qui risquent de porter une ombre maléfique sur les réjouissances bon enfant de l'été prochain? Le passé est le passé et nous avons surmonté toutes ces adversités. Le Québec est une société avancée, confiante dans son avenir, libérée de ses fantômes et de ses lubies, capable de détachement face à des événements comme ceux de 1759 qui, au fond, ne nous concernent que médiocrement. Après tout (comme s'il s'agissait d'un match de hockey), ce sont les «Français qui en ont mangé toute une...», pas nous!

Hélas, trois fois hélas! L'Histoire, la vraie, revient nous hanter parce que nous ne l'avons pas vraiment exorcisée.

Certains parmi nous (je parle des Québécois «Canadiens français» bien sûr, notre ancien-nouveau vocable, soit dit sans malice), refusent de souffrir du syndrome de Stockholm, de sublimer leur histoire ou de l'enjoliver sous les oripeaux de la bonne entente. On peut le déplorer, d'autant plus que l'exemple récent du passage d'un président à un autre aux États-Unis, nous a donné le spectacle d'une nation unie autour de ses mythes fondateurs et de sa Constitution, ce qui ne peut qu'éveiller chez nous l'appétit d'une même condition. Mais cela ne nous est pas donné. Nous restons un peuple divisé sur l'interprétation de notre histoire et sur les voies de notre avenir. Nous sommes aussi perpétuellement en situation de guerre froide avec les maîtres de l'État canadien et ceux-ci nous le rendent bien.

À vrai dire, fédéralistes et souverainistes sont d'accord malgré tout sur ce simple constat : la lutte continue, inexorable et incertaine, pour le maintien de ce que nous considérons comme notre patrimoine et notre identité. Le démontre l'adoption récente d'une résolution unanime de l'Assemblée nationale contre les dernières initiatives du gouvernement fédéral en matière de régulation des marchés financiers et des changements à la formule de péréquation. Il ne se passe pas un mois ou une semaine sans qu'un de nos ministres lève le ton à l'encontre du «fédéralisme dominateur». Bref, génération après génération, nous sommes soudés dans la récrimination et la critique du régime politique et de la Constitution que l'Histoire nous a légués à notre corps défendant. Nous demeurons, sinon des vaincus, du moins des résistants, ce qui n'est pas l'état normal d'un peuple en bonne santé, bien que certains s'y complaisent.

«Un peuple uni, jamais ne sera vaincu»!, proclament les Sud-Américains. Cela suppose chez ses dirigeants un sentiment d'une certaine grandeur, du courage et l'art du compromis rassembleur.

Mais revenons sur terre et à nos moutons, allons jouer aux soldats d'opérette sur les Plaines et laissons à d'autres le labeur pénible de faire l'Histoire!

Denis de Belleval
Député de Charlesbourg de 1976 à 1982

Ils ont perdu la carte!

Matthias Rioux

Le texte «La démocratie participative fait peur», publié dans le numéro du *Bulletin de l'Amicale* (Printemps 2008) dénonçait l'atonie de la classe politique québécoise à l'endroit du mode de scrutin. Nous soulignions alors les contradictions grossières des partis représentés à l'Assemblée nationale sur cet aspect pourtant fondamental de notre démocratie représentative. Toutes et tous aiment discourir sur la pertinence d'inclure des éléments de représentation proportionnelle dans le mode de scrutin. Ultimement, ce sont les intérêts partisans et électoralistes qui l'emportent, trahissant outrageusement le programme électoral de leur parti.

S'agissant de la carte électorale, la situation n'est guère plus reluisante. Le gouvernement et l'opposition se sont réfugiés jusqu'à ce jour dans un attentisme méprisant à l'endroit de la Commission de la représentation électorale (CRE) et de la Loi qu'elle administre. Toute les deux élections, on impute à la CRE, la responsabilité du psychodrame lancinant de la mise à jour de la carte électorale. Ce faisant, les politiciens utilisent la CRE (un organisme qui relève du Parlement) comme exutoire pour camoufler leur déraison. Cela illustre leur incapacité à formuler des recommandations pouvant améliorer la proposition de la CRE, ou mieux, proposer un modèle alternatif de délimitation des circonscriptions.

Certes, la dernière proposition de la CRE, rendue publique en mars 2008, est dérangeante, voire décevante à certains égards. C'est notamment le cas pour l'Est du Québec, qui perdrait deux circonscriptions, alors que la grande région métropolitaine de Montréal en gagnerait trois. Comme le bien, les bonnes nouvelles font peu de bruit et les «ajouts indispensables» de circonscriptions sont passés presque inaperçus. Quant aux «retraits inévitables» de circonscriptions, c'est principalement dans le Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie qu'ils se produisent. Les députés et les élites locales et régionales ont clamé leur indignation. La dénonciation est unanime: la disparition de deux circonscriptions «c'est une perte de poids politique et on va se battre» déclare, altière, la députée et ministre Nathalie Normandeau. Elle

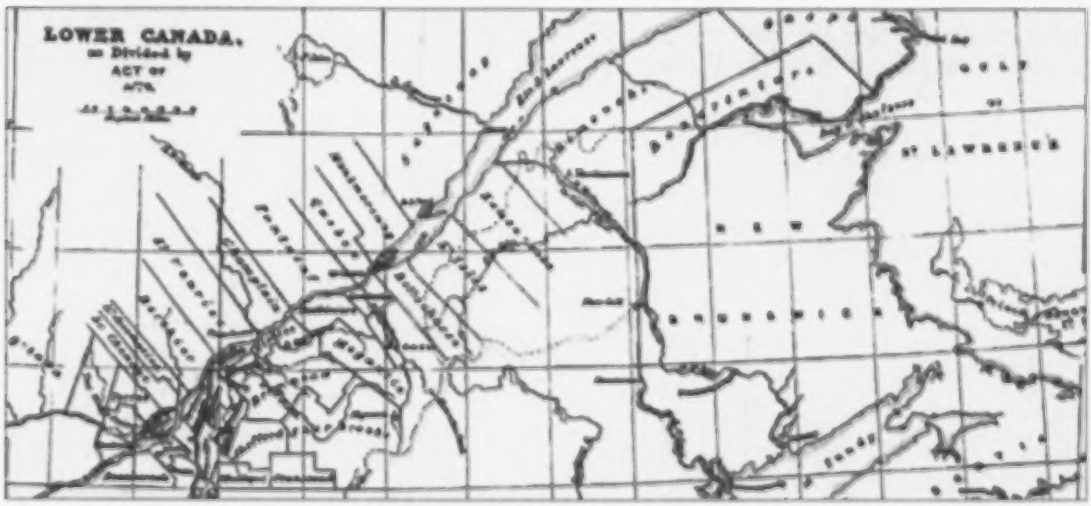

Dans la Canada-Uni (1840), le Québec a 42 circonscriptions sur 84 au total, avec une population nettement supérieure à celle du Haut-Canada.

appelle à la mobilisation, voire à la formation d'un front commun pour lutter contre cette agression. Le député Pascal Bérubé soutient que «mettre Matane et Gaspé dans le même comté, cela n'a aucun sens.» Il avoue son incapacité à donner un bon service aux citoyens dans de telles circonstances. La représentante de Matapédia, Danielle Doyer, ne fait pas dans la dentelle : « Une aberration complète et totale.» Elle ajoute qu'«il faut changer la Loi». Oui, mais comment? Le député et ministre Claude Béchard n'est guère plus tendre : «cette proposition n'a aucun sens... (d')... envoyer le Témiscouata avec Rivière-du-Loup et le Kamouraska qui s'en iraient vers Montmagny-L'Islet», c'est charcuter trois MRC, placer la nouvelle circonscription «à cheval sur deux régions administratives essentiellement différentes», brisant ainsi des liens économiques et sociaux vieux de 35 ans. Sans être explicite, il analyse que la proposition est contraire aux principes selon lesquels les électeurs doivent être regroupés au sein de «communautés naturelles», et en tenant compte «des frontières naturelles du milieu et des limites des municipalités».

Au-delà de la rhétorique, émerge une odeur de *statu quo*. Pour les députés péquistes et libéraux de l'Est du Québec, le maintien de l'édition 2001 de la carte électorale serait accueilli comme un accommodement raisonnable. Cela est d'autant plus vrai que se manifeste dans leur discours la peur de travailler dans des circonscriptions immensément grandes, rendant leur métier de médiateur difficile, voire impossible à exercer. Les distances à parcourir par les électeurs seraient telles que l'accès au député s'en trouverait compromis. Un aspect bien présent du débat dont personne ne parle est l'arrivé d'un contingent de nouveaux électeurs qui modifierait la coloration politique de la nouvelle circonscription. Celle-ci peut devenir à risque pour la réélection du député en exercice. De là, la virulence des déclarations à l'endroit de la CRE, puisque ses recommandations peuvent changer la tâche du député, et même menacer sa carrière politique.

À la suite des commentaires bruyants évoqués plus haut, l'ex-ministre Benoît Pelletier, alors responsable du dossier, s'est fait rassurant. Comme pour calmer le

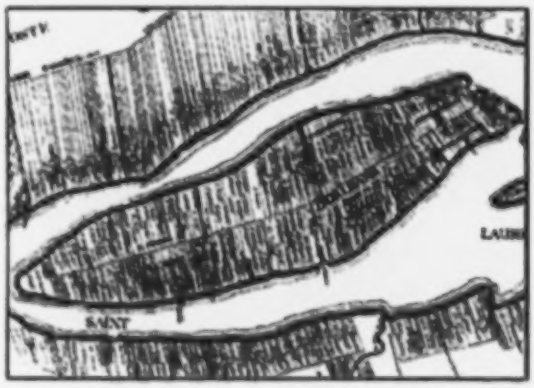

Carte Gédéon de Catalogne - Bibliothèques et Archives nationales du Québec

jeu, ses remarques sur la proposition de la CRE deviennent lénifiantes, pour ne pas dire soporifiques. Celui-ci a eu des bons mots, tant pour les satisfaits que pour les inquiets. Il a expliqué que nous sommes en présence de deux principes différents, qui sont à la base de notre démocratie, et qu'il importe de les concilier. Le premier consiste à respecter les «régions très urbanisées, très peuplées» qui plaident en faveur d'une représentation équitable de leur population à l'Assemblée nationale. Voilà pour «le principe de la représentation par la population», qualifié par lui et par d'autres de «rep by pop». L'autre principe, tout aussi légitime, réside dans le fait que les «régions moins peuplées et éloignées» ont le droit d'être bien représentées afin de protéger «leur poids politique à l'intérieur du système». Sans jamais s'engager, comme pour gagner du temps et faire taire les mécontents, l'ex-ministre s'est fait l'affidé des apparatchiks et a tenu des propos apaisants à l'endroit de tous ceux et celles qui sont visés par la réforme. De plus, il en a appelé aux partis d'opposition pour trouver un nouvel équilibre entre les urbains sous- représentés et les ruraux sur-représentés au sein du Parlement.

Notre éminent constitutionnaliste, redevenu professeur depuis et, de loin le meilleur des libéraux, devient humoriste quand il convie les partis d'opposition à se joindre au gouvernement minoritaire de l'époque afin de trouver la bonne solution. Comme pour le mode de scrutin, l'ex-ministre invite les parlementaires à une vaste

séance de bavardage. Les députés mécontents ou menacés de perdre leur poste parce que leurs circonscriptions sont supprimées ou reconfigurées répéteront les arguties qu'ils ont servis à la CRE au cours de sa tournée régionale. Assisterons-nous à nouveau au front commun des libéraux et des péquistes pour sauver les deux circonscriptions de l'Est du Québec? Rien n'est moins certain. Quant à l'ensemble du dossier, il va se perdre, lui aussi, dans les méandres de la politique politicienne. À l'image du mode de scrutin, les parlementaires démontreront leur inaptitude à dégager un consensus.

La Cour suprême : encore elle!

Dans leur indignation, les députés semblent oublier que la CRE et son équipe exécute son mandat selon les prescriptions de la Loi électorale à l'article19 et propose ainsi une révision des délimitations des circonscriptions pour les rendre plus équitables en tenant compte des changements importants qu'a connus la population électorale du Québec depuis la dernière révision de 2001. Ce mandat délicat doit être exécuté avec la rigueur et le doigté qu'impliquent les contraintes de la Loi, notamment celle de la représentation effective des électeurs. Cette nouvelle notion, imposée aux législatures provinciales par la Cour suprême du Canada (affaire Carter en Saskatchewan, 1991), prend la forme d'un droit garanti à l'électeur par la Charte des droits et libertés, une charte enchâssée dans la Constitution de 1982, que le Québec n'a pas signée. Dès lors, le principe de «l'égalité absolue du vote des électeurs» comme critère de délimitation territoriale est remplacé par celui de «la représentation effective des électeurs». Même si l'égalité du vote entre les électeurs est en principe maintenue, elle devient relative puisqu'un ensemble de critères sociodémographiques sont requis pour assurer le caractère effectif de la représentation. Le principe d'égalité devient davantage ténu si l'on y ajoute l'élasticité de la règle du plus ou moins 25 % d'écart possible par rapport à la moyenne nationale de 45 207 électeurs (si l'on considère la situation qui prévalait quand la CRE a préparé sa dernière proposition de carte électorale). En incluant à la panoplie le pouvoir discrétionnaire utilisé par la CRE pour s'éloigner encore davantage de la règle du plus ou moins 25 % évoquée plus haut, on découvre les limites du modèle juridique en usage. La preuve en a été faite en 2001, lorsque la CRE a décidé de maintenir quatre circonscriptions en Gaspésie (29 000 électeurs en moyenne) et de garder intacte celle d'Ungava (23 000 électeurs éparpillés sur 50 % du territoire québécois) ainsi que la circonscription des Îles-de-la-Madeleine (10 000 électeurs), exception reconnue par la Loi.

La révision périodique de la carte électorale n'est pas une démarche innocente, loin s'en faut. Des études ont démontré que le Québec est passé, entre les années 1972 et 2000, d'une société la plus égalitaire au chapitre de la représentation électorale à l'une des plus inégalitaires du pays, voire du continent. Depuis l'an 2000, le retard du Québec en la matière s'est accentué. Au moment du dépôt de la proposition de la CRE, le 12 mars 2008, 20 circonscriptions étaient en situation dite «d'exception», c'est-à-dire que leur nombre d'électeurs était inférieur ou supérieur de 25 % par rapport à la moyenne nationale de 45 207 électeurs. Depuis, ce nombre est passé de 20 à 28 circonscriptions dites «d'exception» au 31 janvier 2009. C'est hallucinant. D'une révision à l'autre, la CRE n'arrive pas à corriger les

Bibliothèque et Archives Canada

Champlain, cartographe

inégalités entre les ruraux et les urbains. Conséquemment, certains électeurs ont aujourd'hui deux fois le poids politique d'autres électeurs représentés à l'Assemblée nationale. Nous nous dirigeons, à la vitesse grand V, vers une aberration.

Un tel état de fait ne semble pas émouvoir le gouvernement et les partis d'opposition. À ce jour, bien des embûches se sont dressées sur la route de la CRE pour l'empêcher de faire son travail et de franchir les étapes conduisant à l'adoption de la nouvelle carte électorale avant la dissolution de l'Assemblée et le déclenchement des élections générales du 8 décembre dernier. Le sans-gêne des autorités est allé jusqu'à vouloir stopper la démarche d'auditions publiques de la CRE à travers le Québec, d'avril à juin 2008. Les leaders des partis ont même invoqué le départ du président Michel Bissonnet pour différer la prise en considération, par la Commission de l'Assemblée nationale, de la proposition de la CRE, avant le dépôt de son deuxième rapport. Pourtant, l'Assemblée nationale compte trois vice-présidents permanents. Les personnes informées savent, qu'en l'absence du président, la première vice-présidente de l'Assemblée nationale pouvait convoquer la CRE et son équipe afin de respecter les dispositions de l'article 25 de la Loi électorale. Seuls les naïfs ont pu croire à un tel alibi de remise à demain. Comme si cela ne suffisait pas, on a prétexté la lourdeur de l'ordre du jour des travaux parlementaires de la fin de la session (juin 2008) pour refuser le passage obligé de la CRE devant la Commission de l'Assemblée nationale, empêchant de la sorte le dépôt de son second rapport et la tenue d'un débat de cinq heures à l'Assemblée nationale. Pendant ce temps, les gazettes informaient que le menu législatif du printemps dernier était l'un des plus faméliques de toute l'histoire de notre Parlement. C'est la preuve que le ridicule ne tue pas.

Que faire ?

Avant 1979, c'étaient les politiciens qui procédaient à la délimitation des circonscriptions électorales. Ce sujet sensible donnait lieu à des affrontements déchirants entre les familles politiques. Les travaux de la Commission permanente de la réforme des «districts» électoraux, créée en 1971, et les changements majeurs apportés au système ont engendré le bond de représentation démocratique de 1972, ce qui a attribué 7 sièges supplémentaires pour la grande région de Montréal ainsi qu'un siège de plus pour les régions de Québec et de Sherbrooke. Ce vent de changement a convaincu le législateur québécois de «dépolitiser» le sujet en déléguant la responsabilité de la décision finale en l'espèce à la CRE, en 1979. Depuis, le Directeur général des élections (DGE) et la Commission qu'il préside ont acquis le respect des parlementaires et d'une grande fraction de l'opinion publique. Un retour en arrière est désormais impensable.

Que le législateur veuille améliorer le système est légitime et n'a rien d'étonnant. Toutefois, toute décision de l'Assemblée nationale ayant pour effet de s'éloigner indûment des balises établies par la Cour suprême du Canada au regard de l'égalité du droit de vote des électeurs et la représentation effective de ceux-ci au sein des parlements serait contestée devant les tribunaux et susceptible d'être invalidée par la Cour suprême. D'aucuns prétendent que les principes de l'égalité du vote et la représentation effective sont intimement liés et qu'à la limite, ils se complètent. S'y opposer de façon cavalière est une entreprise risquée. La preuve en est maintenant faite : les députés sont incapables de dégager des consensus sur toute question relative à la démocratie représentative. On peut raisonnablement douter qu'ils puissent s'entendre sur une démarche commune et solidaire dans le but d'amender les règles relatives à la déli-

mitation des circonscriptions, et ce, sans aller à l'encontre de l'article 3 de la Constitution canadienne, relatif au droit de vote des électeurs.

Au Canada, mentionnons que la Cour suprême a, en 1991 (affaire Carter en Saskachewan), établi les balises constitutionnelles du droit de vote et du droit à la représentation qui en découle. À ce chapitre, la clause dérogatoire (nonobstant) ne peut être invoquée afin d'amender la Constitution. Voilà matière à réflexion pour les représentants du peuple. En attendant des jours meilleurs, le respect des institutions, en l'occurrence la CRE, est le choix qui s'impose pour l'heure aux parlementaires du Québec.

Pour une Commission sur la démocratie représentative

Une diversion bien calculée aura néanmoins permis aux députés de faire disparaître la proposition de la CRE de leur écran radar. Ce faisant ils ont atteint un objectif commun : la tenue des élections de l'automne dernier selon les délimitations électorales de 2001. On n'arrête pas le progrès. Pour eux, il n'y a plus d'urgence et la réforme proposée par la CRE devient secondaire, puisque les prochaines élections générales n'auront lieu qu'en 2012. Cette proposition est déjà vielle d'un an (nous sommes en retard d'une élection) et elle ne peut demeurer indûment suspendue. Il est pressant que quelqu'un sonne l'alarme pour que la CRE complète son travail amorcé l'an dernier, obligeant de la sorte les parlementaires à respecter la Loi électorale.

Par-delà la joute partisane évoquée précédemment et à la lumière des faits exposés en lien avec la délimitation des circonscriptions électorales, un réflexe démocratique empreint de lucidité s'empare de nous et vient transcender le débat : le goût de «casser la baraque», de faire table rase. Bref, de s'approprier un droit d'inventaire. La CRE est allée jusqu'au bout de son arsenal juridique conventionnel, il faut désormais s'allier à elle pour ouvrir de nouvelles voies à la représentation démocratique.

Par ailleurs, le DGE pourrait profiter des tergiversations entourant la nouvelle carte pour proposer à nos représentants la création d'une Commission de la démocratie représentative indépendante (CDRI) : elle serait composée de 10 membres nommés par l'Assemblée nationale, après consultation des organismes et personnes intéressés. Sous la responsabilité de la DGE, son mandat serait d'étudier des avenues nouvelles, originales voire inédites, pouvant améliorer la représentation des populations locales et régionales au sein de l'Assemblée nationale. Six membres de cette commission indépendante viendraient de la société civile et seraient choisis pour leur compétence ainsi que pour l'intérêt qu'ils accordent à la démocratie représentative. Les quatre autres seraient d'anciens députés provenant des partis politiques représentés au sein de l'Amicale des Anciens parlementaires du Québec.

Un tel potentiel d'expérience pourrait être avantageusement mis à contribution par la nouvelle commission, dont la composition contribuerait à sa compétence et son indépendance, et qui pourrait s'avérer un précieux outil pédagogique dans la recherche d'une nouvelle adéquation entre les citoyens électeurs et leur territoire d'appartenance. Bref, cet outil de changement des mentalités pourrait favoriser l'avènement d'une démocratie représentative plus respectueuse des particularités géographiques et démographiques qui caractérisent les régions, notamment les régions rurales faiblement peuplées.

Aujourd'hui, un Québécois sur trois habite la région de Montréal, alors qu'un Français sur six habite la région parisienne. À ce rythme, la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine n'auront qu'un seul député pour les représenter d'ici 20 ans. Au cœur du débat sur la représentation, on trouve la problématique de l'occupation rationnelle du territoire et son corollaire, le développement local et rural. Qui nourrira les villes ? Qui habitera le territoire ? Un beau chantier en perspective pour la Commission de la démocratie représentative.

Matthias Rioux
Député de Matane de 1994 à 2003

Une charte des responsabilités, pourquoi?

Jean-Hugues Boutin

Dans la Déclaration universelle sur la démocratie, adoptée en 1997, un comité de l'Union interparlementaire (comité des Nations Unies) spécifiait ce qui suit : «La démocratie est inséparable des droits tels qu'édictés dans le préambule de ses documents officiels. Ces droits doivent donc être appliqués rigoureusement et combinés avec les responsabilités individuelles et collectives.» Sur cette notion, le manifeste Blair- Schröder mentionnait ceci : «Trop souvent, les droits furent élevés au-dessus des obligations, mais on ne peut pas se débarrasser de ses responsabilités envers soi-même, sa famille, son voisinage ou l'ensemble de la société, sur l'État et s'en remettre à lui seul.»

Il y a aussi une idée que tous connaissent, qui exprime ceci : «Nous n'avons pas que des droits dans la vie, nous avons aussi des devoirs.» Il est donc normal que toute démocratie doive s'ouvrir à la notion de responsabilité. Cela n'est pas nouveau, car il y a déjà un certain temps que l'on parle d'une charte des responsabilités. En effet, les Nations Unies travaillent à un document sur ce sujet ainsi que la Fondation pour les générations futures (organisme fondé surtout en considération des actions pour sauver la planète).

La responsabilité de l'homme est de s'acquitter de ses devoirs. Il le fait, soit par des valeurs morales ou religieuses, soit par la loi, l'honneur, la raison et la bienséance. Conséquemment, l'homme a des obligations et des devoirs envers lui-même et envers ses semblables. Obligation et devoir sont liés avec la responsabilité.

Des organismes ont déjà élaboré des documents devant servir à la rédaction d'une charte des responsabilités pour en établir les principes. Les éléments contenus dans ces documents proposent des valeurs communes en tout ce qui a trait aux valeurs d'humanité, de citoyenneté et de responsabilité. Pour favoriser la discussion et pour que les humains soient mieux conscientisés sur leurs responsabilités humaines, étant donné que leur attention s'attache plutôt aux droits (Charte des droits et libertés), on doit, avec ces valeurs, apporter un complément afin d'améliorer la démocratie.

En fait, une charte des responsabilités permettrait, non seulement de créer un équilibre entre liberté et responsabilité mais aussi de réconcilier les différentes idéologies, croyances et opinions politiques. Par ailleurs, ne se concentrer que sur l'exclusivité des droits peut susciter des conflits, des divisions et des querelles sans fin. Le fait de ne pas tenir compte des responsabilités peut en faire autant.

Il apparaît que les individus et les groupes qui ont déjà étudié la question de la responsabilité s'entendent sur des principes de base. En voici quelques uns :

1. La notion de responsabilité, indissociable de toute interaction humaine, constitue un principe universel.
2. La responsabilité comporte trois dimensions : assurer les conséquences directes et indirectes de nos actes; nous unir pour sortir de l'impuissance; reconnaître que notre responsabilité est proportionnelle au savoir et au pouvoir de chacun.
3. Chaque milieu social et professionnel est appelé à élaborer, sur la base de la Charte, commune à tous, les règles de sa propre responsabilité. Ces règles fondent le contrat qui le lie avec le reste de la société.

La responsabilité peut être une question d'obligation ou de devoir, mais elle en est aussi une de conscience et de raison, et toutes les questions relatives à la souffrance humaine sont une conséquence directe de l'irresponsabilité dans les relations humaines. C'est pourquoi nous voyons surgir de partout des crimes,

des génocides et le terrorisme sous toutes ses formes. L'indifférence est aussi une source d'irresponsabilité de l'homme, en sa qualité de citoyen, envers sa communauté, sa ville, sa province, son pays et le monde entier en général. Les droits de l'homme sont essentiels, mais il revient à chacun d'entre nous de prendre ses responsabilités sur le plan à la fois individuel et collectif. Vu que la situation de l'humanité a radicalement changé depuis un siècle, jamais auparavant les êtres humains n'ont eu autant d'impact sur la vie sociale, politique, économique, culturelle et environnementale. Il est donc impératif de statuer sur ce sujet.

Cette Charte des responsabilités doit faire la promotion d'une citoyenneté responsable. Donc, la thèse qu'elle défend et les principes sur lesquels elle s'appuie doivent être considérés comme une référence conceptuelle et éthique devant créer des propositions qui devront s'exprimer dans les différents secteurs de la société. Par exemple, pour les compagnies : éthique des dirigeants et administrateurs dans leurs agissements ; pour les syndicats : éviter les grèves illégales et sauvages ; pour les immigrants : allégeance aux principes fondamentaux de la démocratie pour l'obtention de la citoyenneté, etc.

La responsabilité conduit ceux qui ont charge d'autorité à faire usage du pouvoir et de l'autorité avec justice et sympathie ; elle mène la société vers un effort de coopération afin d'améliorer les conditions de vie de tous et dans tous les milieux ; enfin, elle entraîne les individus vers l'épanouissement maximal de leurs talents dans leur vie personnelle.

Assumer ses responsabilités d'homme libre, c'est agir en bon Québécois, en bon Canadien et en bon citoyen du monde.

P.S. La Charte des droits et libertés de la personne pourrait peut-être par amendement inclure un chapitre sur les responsabilités et ainsi devenir la Charte des droits, des libertés et des responsabilités de la personne.

Jean-Hugues Boutin
Député d'Abitibi Ouest de 1973 à 1976

Références Bibliographiques

1 Projet de «Inter Action Council 1997-98» (The Canadien Centers for Teaching Peace) Plan de l'UNESCO pour une déclaration universelle
2 Fondation pour les générations futures
3 Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'homme
4 Déclaration universelle pour une éthique à l'échelle mondiale Prof. Léonard Swidler
5 Bulletin de la Banque Royale - novembre 1975

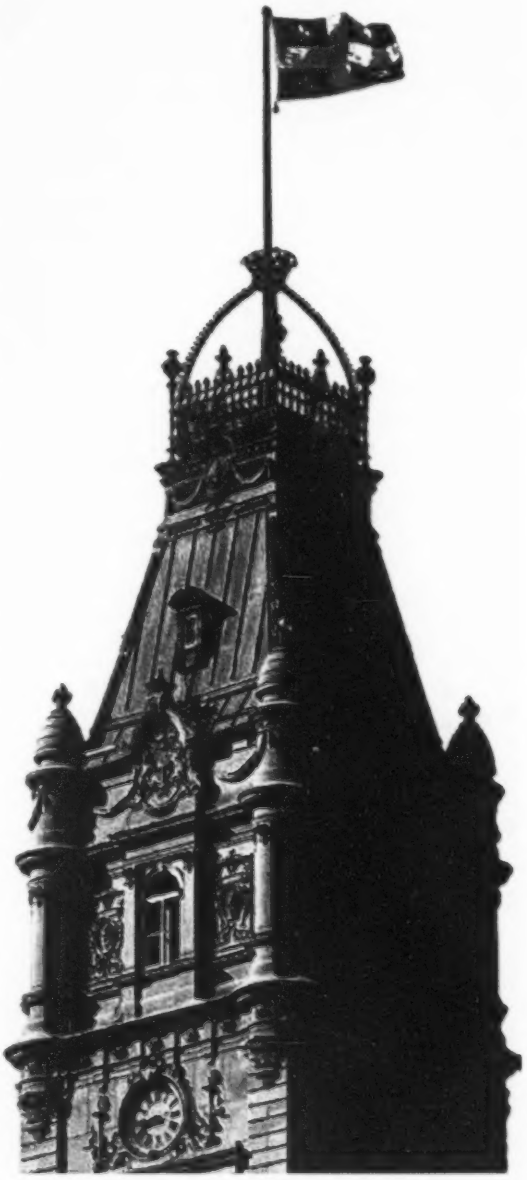

Anciens parlementaires en action

M. Yvan Bordeleau, député de l'Acadie de 1989 à 2007 et professeur honoraire de l'Université de Montréal, a récemment été nommé, par le ministre de la Justice, membre du jury de sélection et d'évaluation des candidatures pour le Prix de la justice du Québec. Ce prix est décerné annuellement à une personne qui s'est illustrée, de façon exceptionnelle, à promouvoir, dans la société québécoise, les valeurs de justice que sont l'accessibilité, la qualité et l'universalité. Le jury était également composé de M. Bernard Derome, journaliste, M^me^ Rose-Marie Charest, présidente de l'Ordre des psychologues et M. le juge David Cameron. M. Bordeleau est, depuis peu, membre de deux comités de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec, soit le Comité des archives et des objets de mémoire et le Comité sur le parlementarisme et la démocratie.

M. Régent L. Beaudet, député d'Argenteuil de 1994 à 1997, a été nommé membre du conseil d'administration de l'Hôpital Charles LeMoyne.

M. Karl Blackburn, député de Roberval de 2003 à 2007, a reçu la Médaille du civisme pour avoir aidé à sortir une quinzaine de personnes âgées prisonnières des flammes qui ravageaient le couvent des Ursulines, en 2002. Cette histoire a été portée à l'écran dans la nouvelle série *S.O.S.* diffusée au Canal D.

M. Lewis Camden, député de Lotbinière de 1985 à 1994, a représenté l'Amicale à l'occasion de l'ouverture de la session et de la présentation du discours inaugural.

M. Claude Castonguay, député de Louis-Hébert de 1970 à 1973, a présidé le Comité d'information de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux, dont le rapport a été rendu public en février 2009.

M. Jean Paul Champagne, député de Mille-Îles de 1981 à 1985, a été reçu membre honoraire à vie de l'Ordre des Chevaliers de Colomb, en reconnaissance des loyaux services rendus au Conseil Fabre de Laval où il détient le troisième degré de l'Ordre. Depuis plus de 10 ans, M. Champagne est membre du conseil d'administration de l'Amicale et actuellement, il est le président du Comité du parlementarisme et de la démocratie.

M. Jean Paul Cloutier, député de Montmagny de 1962 à 1973, a présidé, de 1996 à 2008, le comité qui a travaillé à *l'Histoire de Québec et sa région*, ouvrage en trois tomes publié en décembre 2008 (voir article dans ce numéro).

M. Antoine Drolet, député de Portneuf de 1970 à 1973, a aussi représenté l'Amicale à l'occasion de l'ouverture de la session et de la présentation du discours inaugural.

M. André Gabias, député de Trois Rivières de 2003 à 2007, a été nommé secrétaire général et directeur des affaires juridiques de l'Université du Québec à Trois Rivières, le 18 février dernier.

M. André Gaulin, député de Taschereau de 1994 à 1998, a collaboré à *Un guide culturel- Vues du Québec*, un livre de 264 pages (2008), par deux articles : «Qu'est-ce qui fait chanter le Québec? Trois voix majeures» et «La poésie du Québec. De Crémazie à Garneau». Dans la revue *Québec français*, n° 153, il signe aussi «Essai prépolitique. Des *Médisances* aux *Insolences*». En janvier, il a été membre du jury sur le prix Émile-Ollivier 2009, offert par le Conseil de la langue française. En mars, il a donné une «Introduction à la chanson québécoise de la Bolduc à Robert Charlebois» devant plus de cent étudiants de l'Université Laval.

M. Paul Gérin-Lajoie, député de Vaudreuil-Soulages de 1962 à 1969, a été décoré de la médaille d'or Albert-Einstein, attribuée par l'UNESCO, le 13 mars 2008. Il a de plus été fait Grand officier de l'Ordre national du Lion du Mali le 16 octobre dernier. En outre, M. Gérin-Lajoie a participé à plusieurs conférences ; à l'occasion :

- du lancement de la Fondation pour une Bibliothèque globale, le 6 août 2008 ;
- de la clôture du Séminaire sur l'Organisation mondiale sur l'éducation préscolaire, le 8 août 2008 ;
- de la 9e Conférence mondiale de la Fédération internationale sur le vieillissement et Expo Vieillissement & Design Montréal, le 4 septembre 2008 ;
- de la Conférence grand public présentée au cours du Rendez-vous de la coopération québécoise et canadienne dans la Francophonie 2008, le 16 octobre 2008, à Québec ;
- de la conférence-spectacle La soirée des grands Québécois dans le contexte du 400e anniversaire de la ville de Québec, le 8 décembre 2008.

M. Henri Laberge, député de Jeanne-Mance, de 1976 à 1981, fait bénévolement chaque année une centaine, ou parfois plus, de déclarations de revenu pour des personnes à revenus modestes.

M. Benoît Laprise, député de Roberval de 1994 à 2003, a été nommé membre du Conseil national de l'Association québécoise des personnes retraitées et préretraitées (AQDR), responsable du Parlement des sages. Il a présidé l'assemblée générale de l'AQDR et la rencontre des présidents de sections du Québec.

M. Ghislain Maltais, député de Saguenay de 1983 à 1994, a publié dans la revue *Diploma* de septembre-octobre 2008, un article intitulé *Francophonie économique : l'importance de la femme entrepreneure*. Il a aussi présidé le Forum francophone des affaires, comité national Canada.

M. Richard Merlini, député de Chambly de 2007 à 2008, a été nommé vice-président et directeur général de l'Imprimerie Premcor ltée, à Saint-Lambert, le 2 février dernier.

M. Charles Messier, député de Saint-Hyacinthe de 1985 à 1994, a été conférencier au colloque organisé par The National Democratic Institute Haïti (NDI) sur l'organisation d'une campagne électorale, le tout avec les partis politiques et candidats aux élections sénatoriales en Haïti.

M. Michel Morin, député de Nicolet-Yamaska de 1994 à 2007, a été nommé, le 4 novembre dernier, agent de liaison pour l'Université du Québec à Trois-Rivières. Il fait du démarchage auprès de différents partenaires régionaux et nationaux. Il a aussi participé à neuf chroniques sur l'histoire régionale du Centre-du-Québec, à la Société Radio-Canada.

M. Benoît Pelletier, député de Chapleau de 1998 à 2008, en plus d'enseigner, s'est joint au cabinet d'avocats Noël et Associés de Gatineau.

M. Sébastien Proulx, député de Trois-Rivières de 2007 à 2008, s'est joint au cabinet d'avocats Heenan Blaikie à Trois-Rivières.

M. Jean Rioux, député d'Iberville de 2003 à 2007, a été nommé à la Commission municipale, le 27 octobre dernier.

M. Claude Roy, député de Montmagny-L'Islet de 2007 à 2008, a publié plusieurs articles dans les hebdomadaires *L'Oie blanche* et *Le Peuple Côte Sud* de Montmagny.

M^me^ Monique Simard, députée de La Prairie de 1996 à 1998, a été nommée, en juin 2008, directrice générale du programme français de l'Office national du film (ONF). Elle a aussi participé à plusieurs émissions de télévision.

M. William Tetley, député de Notre-Dame-de-Grâce de 1968 à 1976, a publié, en août 2008, une nouvelle édition de son volume *Marine Cargo Claims*, vendu dans 16 pays.

M. Daniel Turp, député de Mercier de 2003 à 2008, a repris son enseignement à l'Université de Montréal où il donne un cours sur les aspects juridiques des relations internationales, au Département de science politique, et un autre sur les questions contemporaines de droit international à la Faculté de droit. Il sera également professeur invité à l'Université Jean-Moulin (Lyon 3) ainsi qu' à l'Institut pour l'étude de la Francophonie et de la Mondialisation où son cours portera sur les institutions de la Francophonie. Soulignons encore que l'ex-député de Mercier est devenu vice-président du Parti Québécois.

M. Jonathan Valois, député de Joliette de 2003 à 2007, est devenu président du Parti Québécois. On peut le joindre sur son blogue.

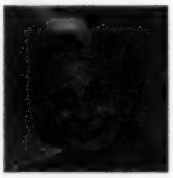

M^me^ Cécile Vermette, députée de Marie Victorin de 1985 à 2007, a été élue présidente-directrice générale de la Fondation des parlementaires québécois ; *Cultures à partager*.

M. Gérin-Lajoie recevait la médaille d'or Albert Einstein

Pour saluer Thérèse Lavoie-Roux

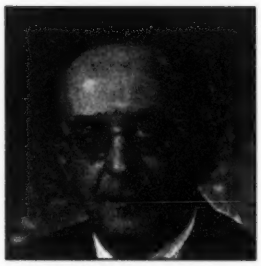

Jean-Claude Rivest

Il y avait le sourire, un sourire d'une telle vérité et d'une telle authenticité. Ce sourire de Thérèse Lavoie-Roux, qui illuminait son visage lorsqu'elle rencontrait les gens. Petits et grands, humbles et puissants avaient droit à la même qualité d'attention et de respect. Thérèse était en politique pour les gens, seulement pour eux, sans aucune autre ambition que celle de servir, de donner le meilleur d'elle-même et d'apporter sa contribution au progrès du Québec et au mieux-être de ses concitoyens et concitoyennes.

Humaniste dans toute la plénitude du terme, Thérèse Lavoie-Roux était une femme engagée, qui a toujours voulu témoigner de sa solidarité avec ceux et celles qui menaient le combat de l'égalité sociale. L'éducation, la santé et les services sociaux allaient être ses champs d'action privilégiés et témoigner de l'engagement de toute une vie professionnelle inscrite à l'enseigne de l'excellence, de la détermination et du désintéressement.

La petite fille de Rivière-du-Loup allait ainsi être appelée à vivre à Montréal, à Québec et à Ottawa une aventure singulière, qui lui ferait occuper des postes de responsabilité de premier plan : travailleuse sociale, professeure d'université, présidente de la plus importante commission scolaire du Québec, celle de Montréal, députée de la circonscription de L'Acadie (son comté dont elle était si fière), ministre de la Santé, membre du Sénat du Canada... et bien sûr, et par-dessus tout, mère de famille, épouse de son cher Lucien et maîtresse en chef du domaine de Coaticook où elle retrouvait la vie bucolique de son enfance dans le Bas-du Fleuve !

Dès son arrivée à l'Assemblée nationale, en 1976, Thérèse Lavoie-Roux a été appelée, comme députée de l'opposition, à apporter sa contribution au règlement de

l'épineuse question de la langue d'enseignement. Même si elle était en désaccord avec certains aspects de la loi 101, elle était satisfaite que le Québec eût finalement pu trouver un moyen pratique d'intégrer les immigrants à la majorité francophone. C'est également elle qui, pour la première fois, a sensibilisé l'opinion publique québécoise au problème du haut taux d'analphabètes et du décrochage scolaire. Thérèse Lavoie-Roux, en raison de son sérieux et de sa compétence, jouissait d'une grande crédibilité auprès de ses collègues libéraux et des ministres péquistes. On la respectait beaucoup. C'est pourquoi elle a été une conférencière très en demande tout au long de la campagne référendaire de 1980 où elle expliquait avec sobriété et conviction son option fédéraliste, parce qu'elle pensait simplement que ce choix était préférable pour le développement du Québec à celui de la souveraineté politique. Les *Yvettes* se rappellent encore de son discours engagé, respectueux et responsable.

Thérèse Lavoie-Roux a donc toujours été une parlementaire efficace, méthodique et sérieuse... sauf (!) à ses tout débuts comme députée d'opposition : conscrite à un *filibuster* où elle devait « faire son 20 minutes » comme on dit, elle s'arrêta net après seulement 5 minutes, déclarant dans un incontrôlable fou rire avoir dit tout ce qu'elle avait à dire... Elle prit cependant très vite le pli parlementaire, et les 20 minutes allouées lui parurent rapidement bien courtes pour convaincre ses vis-à-vis du gouvernement péquiste : Camille Laurin, Pierre Marc Johnson et Jacques Yvan Morin !

Devenue ministre de la Santé, Thérèse Lavoie-Roux a été l'une des premières à être confrontée aux défis toujours présents du système de santé québécois : croissance exponentielle des besoins et des coûts, pénurie de personnel médical, listes d'attente, encombrement des salles d'urgence... Elle a entrepris, avec le soutien du premier ministre Robert Bourassa, de sensibiliser le gouvernement et, surtout, l'opinion publique, à ce défi majeur de la société. Elle a défendu avec vigueur et autorité le budget de son ministère, a réalisé un important et décisif effort de régionalisation du système pour le rapprocher des bénéficiaires et s'est employée à valoriser la contribution du personnel médical, en particulier, celle des infirmiers et des infirmières.

Thérèse Lavoie-Roux a poursuivi son engagement public au sein du Sénat du Canada où elle a continué de donner aux questions sociales le meilleur d'elle-même. Son rapport sur la délicate question de l'euthanasie fait encore autorité. La sénatrice Lavoie-Roux s'est faite la championne de l'impérieuse nécessité de soutenir la recherche scientifique – surtout la recherche médicale – , d'investir davantage dans les universités et les collèges et de miser sur le développement de l'éducation post secondaire.

Thérèse Lavoie-Roux nous a quittés Le 31 janvier 2009. Elle laisse un souvenir impérissable d'intégrité, de dévouement et de compétence, elle qui a apporté une contribution unique au progrès du Québec. Thérèse Lavoie-Roux était une grande dame !

Thérèse Lavoie-Roux est donc partie avec son sourire. Le sourire, cette fois, de celle qui part avec la satisfaction du devoir accompli. *Thérèse, on t'aimait bien, tu sais...*

Jean Claude Rivest
Député de Jean-Talon de 1979 à 1985

« Horloge des espérances,
Tes rouages sont compliqués,
Pourquoi souligner l'absence
En poussant tes heures lentes
Dans le trou béant du passé

La dormeuse dans sa chambre
N'entend plus la voix du clocher,
Un sommeil profond la hante,
Mange les heures étranges
Coupe en tranche son passé. »

« Matin de mai », Julos Beaucarne,
J'ai vingt ans de chansons, 1987.

Souvenons nous de

Au revoir, Hubert Desbiens

Jacques Brassard

C'est entouré des siens qu'Hubert Desbiens nous a quittés le 1er janvier dernier. Je l'ai beaucoup côtoyé pendant les trois mandats qu'il a remplis, de 1976 à 1989, comme député de Dubuc, mais aussi, bien avant cette période, puisque nous étions tous deux des militants du Parti Québécois depuis sa création.

D'ailleurs, nous nous sommes retrouvés candidats du Parti Québécois en 1976 pour la même raison : contribuer à l'accession du Québec à sa souveraineté politique. C'est donc parce qu'il voulait un Québec indépendant qu'Hubert Desbiens a consenti à quitter l'enseignement, un métier qu'il adorait, pour briguer les suffrages dans la circonscription de Dubuc, y porter les couleurs du Parti Québécois, et agir comme député pendant trois mandats.

Tous ceux qui l'ont connu et fréquenté savent que c'était ce qu'on appelle «un député de terrain», c'est-à-dire un député qui, non seulement prenait le temps de s'enraciner dans sa circonscription en établissant avec ses concitoyens des liens très solides de complicité, mais qui assumait aussi de façon exemplaire la mission de faire cheminer les projets et les dossiers auxquels ils accordaient la priorité. Et quand on représente une aussi vaste circonscription que celle de Dubuc, on n'a pas idée du temps qu'il faut consacrer et de l'énergie qu'il faut déployer si l'on veut être «un bon député», ce que les députés de circonscriptions urbaines imaginent mal. Et c'était le cas, sans le moindre doute, d'Hubert Desbiens. Et c'est précisément cet enracinement dans son milieu qui lui a permis, à l'instar des 22 autres péquistes rescapés, d'affronter des vents contraires et d'y résister, en 1985.

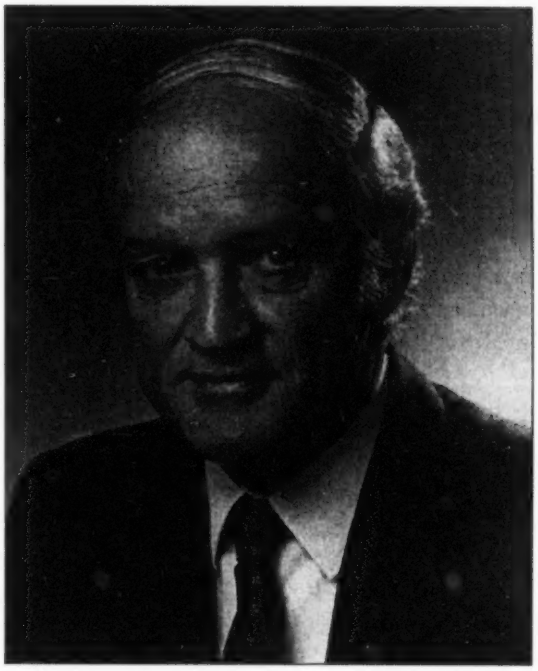

À l'occasion de ses funérailles dans l'église de Saint-Honoré, j'ai pu constater combien ses concitoyens lui vouaient toujours une grande estime et une indubitable affection.

Jacques Brassard
Député de Lac Saint Jean, de 1976 à 2002

Un cas de comté vite réglé

Antoine Drolet

Au début de mon mandat, en 1970, on se préparait à terminer le dernier tronçon de l'autoroute 40 entre Trois-Rivières et Québec. On traversait donc le comté de Portneuf que je représentais. Il y avait alors accélération dans le processus d'expropriation des terres, là où se situait le trajet de la voie rapide.

Un cultivateur de Grondines est venu me rencontrer à mon bureau de comté. Il était gêné, et m'a dit : «Monsieur Drolet, je n'ai pas voté pour vous ; j'ai toujours été pour l'Union Nationale, mais plusieurs personnes de mon entourage m'ont convaincu de venir vous voir pour que vous fassiez les pressions nécessaires au ministère des Transports, afin que le montant important qu'on me doit me soit payé au plus tôt, car j'ai un urgent besoin d'argent. Je l'ai donc mis à l'aise en lui répondant que j'étais le député de tout le monde et que dès le lendemain, à mon retour à mon bureau de l'Assemblée, je verrais où en était rendu son dossier au ministère.

On m'a alors signalé que tout était accepté, signé et que le chèque venait d'être posté. J'ai donc attendu le lendemain et, en début de soirée, j'ai téléphoné personnellement à ce cultivateur pour lui annoncer la bonne nouvelle : mais avant que j'aie eu le temps de le lui dire, il m'a informé qu'il venait de recevoir son chèque par la poste le jour même et que c'était la première fois qu'il voyait un député traiter aussi rapidement un dossier. Il était tellement heureux qu'il m'a assuré qu'il dirait à tout le monde à quel point le comté était bien représenté. C'est ce qu'on appelle passer un coup de fil au bon moment ; je n'avais rien fait dans le règlement de ce dossier si ce n'est que m'informer pour apprendre que le ministère tombait pile !

Antoine Drolet
Député de Portneuf de 1970 à 1973

On ne voit pas le temps passer

De passage au Saguenay, ma région natale dont j'ai été député, je rencontre un de mes amis dans un centre commercial. Pendant que je cause avec lui, un jeune garçon vient me donner la main en me disant que son père m'aimait bien au moment où j'étais député et ministre.

Mon ami l'interrompt soudainement et lui dit : «Mon cher garçon, ce n'est pas ton père qui aimait M. Harvey, mais ton grand-père !!!»

Gérald Harvey

À travers les souvenirs

Secrets politiques

Gérald Harvey

En 1960, pour avoir un certain succès en politique, il y avait deux préalables : être âgé d'au moins quarante ans et avoir une certaine notoriété. Alors que je me présente comme candidat cette année-là, j'ai à peine 30 ans et j'ai la mine et le visage d'un gars de 22 ou 23 ans.

À ma première visite dans une résidence privée de personnes âgées, un octogénaire me fait la remarque suivante : «Personnellement, je vous aime bien, mais je vous trouve trop jeune pour être député.» Immédiatement, je réalise qu'il venait de m'inspirer le thème de ma campagne électorale. Je lui réponds sur-le-champ : «Mon cher monsieur, vous avez raison, mais je vais corriger cette lacune en vieillissant d'une journée tous les jours». Les applaudissements suivent, nombreux, de la part de ses pairs. Par la suite, au cours de mes interventions à la télévision ou à la radio, je passais le message suivant au début des émissions : «Monsieur, Madame, si vous êtes parents d'un jeune garçon ou d'une jeune fille et que vous n'avez pas réussi à en faire un homme ou une femme à l'âge de 30 ans, perdez l'espoir d'en faire des citoyens responsables.»

Gérald Harvey
Député de Jonquière Kénogami, de 1960 à 1966
et de Jonquière, de 1966 à 1976.

Appel de collaboration

Vous êtes nombreux à nous dire que vous aimez le *Bulletin de l'Amicale*. Tant mieux. Cependant, nous aimerions que soit accentué le point de vue de la petite histoire, celle sans laquelle la grande n'a aucun support. À cet effet, les responsables du *Bulletin* ont créé quelques chroniques. En général, vous collaborez bien à celle qui s'intitule «Les anciens parlementaires en action» par laquelle vous nous permettez de vous suivre dans l'après-vie politique. Le présent numéro en témoigne éloquemment. Quant à la chronique «La vie d'hier en photos», nous aimerions que vous fassiez un effort pour mieux l'illustrer. Vous avez tous et toutes des photos qui témoignent de la vie politique, de votre travail dans la circonscription dont vous étiez le porte-parole. Dites-vous que le *Bulletin* donnera du rayonnement à la vie bien remplie des élus en fonction et documentera notre vie politique québécoise. Une photo dans un album personnel est comme un livre fermé : les deux ont une histoire qui en appelle à la connaissance et à la reconnaissance! Enfin, notre chronique «À travers les souvenirs» – qui porte sur des anecdotes politiques drôles ou cocasses ou aux petits récits de vie – suscite malheureusement peu d'échos. Pourtant, quel ancien élu n'a pas un tas de choses à raconter?

Pourrions-nous vous demander de faire un petit effort de collaboration et de nous faire parvenir informations vous concernant, photos de vos albums et courts articles sur votre vie parlementaire? Nous vous remettrons vos photos sans faute, à moins que vous les transmettiez par voie électronique. Par ailleurs, ne vous inquiétez pas pour le style de vos articles : nous procédons toujours à une révision du texte, sans en altérer le sens, bien évidemment. Vous noterez que ce numéro ajoute une quatrième chronique qui veut attirer votre attention, soit la chronique sur la vie littéraire. Reportez-vous à la note de la rédaction qui tente de la définir, du moins en partie. Vous pouvez faire suivre vos photos, informations, anecdotes et comptes rendus de lecture à notre secrétaire exécutive, M^me^ Marie Tanguay, dont les coordonnées figurent en page 4 de couverture. Et merci d'avance pour votre collaboration, car ce Bulletin n'existerait pas sans vous!

La vie d'hier en photo

Réception chez le Consul général de France dans le cadre de l'AIPLF le 11 juin 1975. De gauche à droite : M. René Jalbert, sergent d'armes, M. Beaudoin, membre de l'Assemblée nationale française et M. Jean-Hugues Boutin, député d'Abitibi-Ouest.

Photo prise lors de la journée des parlementaires québécois, le 26 mars 1976. Cinq députés d'Abitibi, de gauche à droite : Messieurs Jean-Hugues Boutin, Abitibi-Ouest 1973-1976, Alcide Courcy, Abitibi-Est 1956-1970, Jacques Miquelon Abitibi-Est 1948-1960, Roger Houde, Abitibi-Est 1973-1976 et Lucien Cliche, Abitibi-Est 1960-1970.

La vie d'hier en photo

Première pelletée de terre lors du début de la construction de la Place de la Justice à Amos. Photo prise le 8 novembre 1975. De gauche à droite : Messieurs Delpha Bélanger, secrétaire du ministre de la Justice, Pierre Dorion, directeur général des greffes de la province, Roger Houde, député d'Abitibi-Est, Jean-Hugues Boutin, député d'Abitibi-Ouest, Laurier St-Laurent, maire d'Amos, Alfred Durenceau, vice-président de la firme Durenceau ltée, Gérard-D. Lévesque, ministre de la Justice, Marcel Monette, architecte, Jean-Guy Turcotte, de la firme d'ingénieurs St-Amant, Vinet et Brassard.

Commission du suivi du premier Sommet de la Francophonie à Pointe-au-Pic, à Québec et à Ottawa, en 1988. De gauche à droite sur la photo : M. Jean A. Joly, M. Max Principal de la Principauté de Monaco, M. René Serge Larouche et M^me^ Max Principal.

L'Amicale a 15 ans Vive l'Amicale ! Et merci !

Michel Bissonnet

Jean-Pierre Saintonge

Jean-Noël Lavoie

Clément Richard

Pierre de Bellefeuille

L'Amicale a 15 ans Vive l'Amicale ! Et merci !

Roger Houde

Denis Hardy

Jean-Paul Champagne

Antoine Drolet

Jacques Brassard

André Harvey

crédits photo Collection Assemblée nationale

Bon *printemps!*

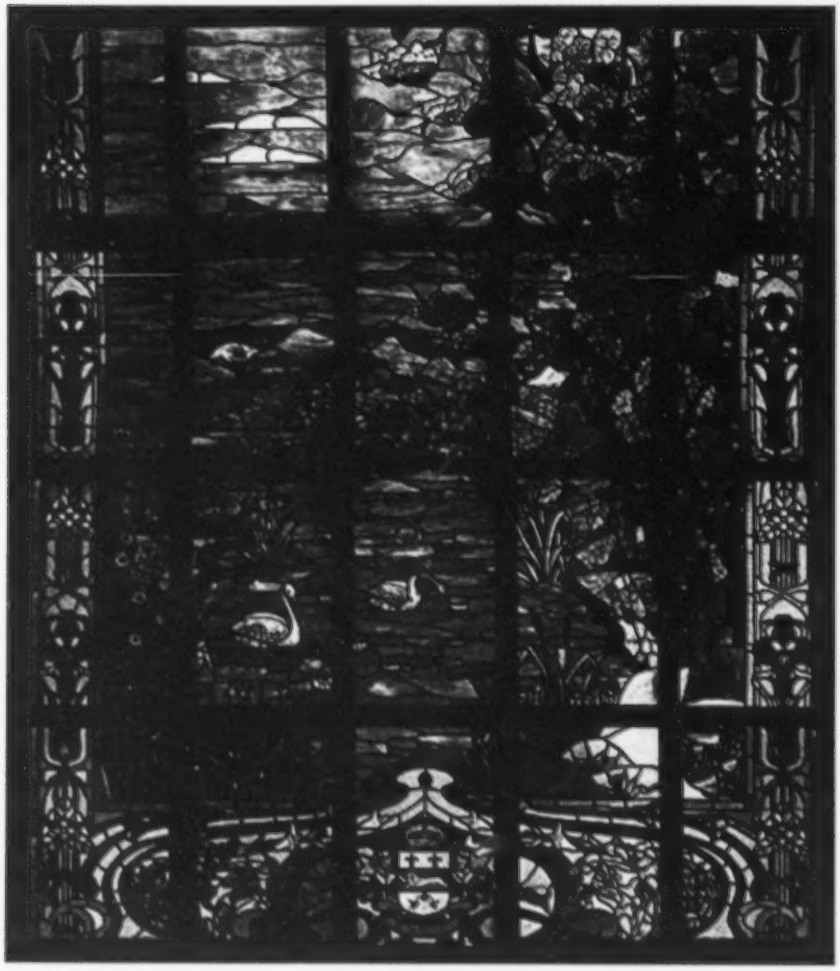

Tous les numéros du *Bulletin* depuis 2000 sont disponibles sur Internet à l'adresse : www.assnat.qc.ca/fra/amicale/

Le *Bulletin* est publié par l'Amicale des anciens parlementaires du Québec avec la collaboration des services de l'Assemblée nationale

Comité de rédaction
André Gaulin, rédacteur
Lewis Camden
Matthias Rioux
Marie Tanguay

Responsable de l'édition
André Gaulin

Collaboration
Gaston Bernier
Gisèle Bolduc
Jean-Hugues Boulet
Jacques Brassard
Jean-Paul Champagne
Denis de Belleval
Gaston Deschênes
Antoine Drolet
André Harvey
Gérald Harvey
Jocelyne Jobin
Audrey Larouche
Michel Leclerc
Michel Leduc
Denis Lemieux
Matthias Rioux
Jean-Claude Rivest
Jean-Noël Tremblay
Denis Vaugeois

Conception et réalisation
Elaine Boudreau
Marie Tanguay

Révision linguistique
Diane de Nicolay

Impression
Division de la reprographie et de l'imprimerie

Photographie de la couverture
Christian Chevalier

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Bureau 2.27
Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. : 418 643-1327
Téléc. : 418 644-7124
Courriel : aapq@assnat.qc.ca
www.assnat.qc.ca/fra/amicale/

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009
Bibliothèque et Archives Canada

ISSN 1703-1338